

Compte Administratif

2013

Conseil Municipal du 30 juin 2014







SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION	6
<i>Avertissement</i>	7
I. ENVIRONNEMENT URBAIN	8
1. Environnement	8
2. Urbanisme	8
II. ACTION CULTURELLE.....	9
III. ACTION SPORTIVE.....	10
IV. ÉDUCATION ET JEUNESSE	11
V. SOLIDARITE	12
1. Soutien au CCAS	12
2. Proximité	12
3. Politique de la ville	12
4. Se loger et habiter la Ville	12
5. Prévenir et sécuriser pour mieux vivre ensemble	13
6. Santé des grenoblois	13
7. Relation citoyenne	14
VI. ÉCONOMIE, EMPLOI	14
VII. RELATIONS INTERNATIONALES	15
VIII. MOYENS	15
ÉQUILIBRES FINANCIERS.....	18
I. ÉPARGNE DE GESTION ET EPARGNE NETTE DU BUDGET PRINCIPAL	18
II. SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL	19
III. BALANCE DES BUDGETS ANNEXES	21
IV. RESULTATS DE CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES.....	22
V. COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDES	22
VI. SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES	23
COMPTES DE GESTION : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	24
I. BILAN.....	24
1. Passif	24
8. Actif	25
II. COMPTE DE RESULTAT	26
RECETTES.....	27
I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	27
1. Fiscalité	27
I.1.(A) Trois taxes et compensations	27
a. <i>Trois taxes</i>	27
b. <i>Compensations</i>	28
c. <i>Total</i>	28
I.1.(B) Répartition du produit des trois taxes en 2013	29
I.1.(C) Répartition des impôts locaux entre collectivités	29
I.1.(D) Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	30
9. Dotations	31
I.1.(A) Dotations de l'État	31
I.1.(B) Versements de la Métro	31
I.1.(C) Réforme de la Taxe Professionnelle et péréquation horizontale (DCRTP, FNGIR et FPIC)	32
10. Subventions reçues	33
I.1.(A) Subventions encaissées de 2009 à 2013	33

I.1.(B)	Évolution des sources de financement entre 2009 et 2013	33
I.1.(C)	Subventions perçues en 2013	34
11.	Régies	34
I.1.(A)	Création, suppression et modification des régies	34
I.1.(B)	Bilan de l'activité financière des régies	35
a.	<i>Régies de recettes</i>	35
b.	<i>Régies d'avances</i>	35
I.1.(C)	Contrôle du fonctionnement des régies et formation des régisseurs	35
II.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	36
1.	Subventions reçues	36
II.1.(A)	Subventions encaissées de 2009 à 2013	36
II.1.(B)	Évolution des sources de financement entre 2009 et 2013	37
II.1.(C)	Subventions perçues en 2013	37
II.1.(D)	Comparatif des subventions d'investissement reçues pour les communes de plus de 100.000 habitants	38
II.1.(E)	Taux de réalisation des subventions d'investissement	39
12.	Amendes de police	40
13.	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	41
DEPENSES	42
I.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42
1.	Personnel	42
I.1.(A)	Effectif Équivalent Temps Plein (ETP)	42
I.1.(B)	Évolution de l'absentéisme	42
I.1.(C)	Crédits	43
14.	Charges à caractère général	44
15.	Fluides	45
II.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46
1.	Répartition des dépenses d'investissement	46
16.	Endettement	47
II.1.(A)	Emprunts (budget principal)	47
a.	<i>Emprunts mobilisés en 2013</i>	47
b.	<i>Annuité de la dette</i>	47
c.	<i>Encours de la dette</i>	48
II.1.(B)	Annuité d'emprunts (budget principal)	49
a.	<i>Poids de l'annuité</i>	49
b.	<i>Évolution de l'annuité</i>	49
c.	<i>Répartition frais financiers / remboursement en capital</i>	50
II.1.(C)	Indicateurs (budget principal)	50
a.	<i>Taux Moyen Pondéré (TMP)</i>	50
b.	<i>Durée de Vie Moyenne (DVM)</i>	51
c.	<i>Ratio "capacité de désendettement"</i>	51
II.1.(D)	Profil d'extinction de la dette	52
II.1.(E)	Évolution de l'endettement consolidé	53
II.1.(F)	Répartition par prêteur	54
1.	Garanties d'emprunts	55
II.1.(A)	Évolution des garanties d'emprunts de 2009 à 2013	55
II.1.(B)	Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire	55
17.	Principales opérations d'investissement du budget principal en 2013	56
II.1.(A)	Commission Vie urbaine et développement durable	56
II.1.(B)	Commission Culture, Sport, Éducation, Jeunesse	56
II.1.(C)	Commission Solidarité	57
II.1.(D)	Commission Développement Économique, Insertion	57



II.1.(E)	Commission Ressources	58
18.	Budgets annexes	59
II.1.(A)	Stationnement	59
II.1.(B)	Activités économiques	61
II.1.(C)	Locaux culturels	62
II.1.(D)	Self Clémenceau.....	63
II.1.(E)	Teisseire – Jeux olympiques	64
II.1.(F)	Mistral – Eaux claires	65
II.1.(G)	Cuisine centrale	66





INTRODUCTION

L'année 2013 ponctue de nombreux bouleversements budgétaires constatés ces dernières années : réforme fiscale, baisse des dotations, nouvelles péréquations, crise financière, crise des liquidités, et situation économique dégradée. Au niveau national, les finances du bloc communal (communes + établissements publics de coopération intercommunale) en 2013 témoignent de la façon dont les élus ont vécu ce contexte : des investissements en hausse modérée et une épargne brute qui s'essouffle. Dynamique sur les premières années du mandat, l'épargne du secteur communal (excédent des ressources sur les dépenses de fonctionnement) ralentit très nettement depuis deux ans. Les recettes courantes cumulent notamment l'effet de deux phénomènes : la baisse des concours financiers de l'État et la volonté des élus de limiter l'utilisation du levier fiscal en cette fin de mandat.

Le document présenté ce jour reprend la méthodologie de calcul et de présentation utilisée ces dernières années dans le document de référence.

Le compte administratif 2013 du budget principal présente une épargne nette de 3,86 M€ et, après financement des besoins de financement liés à l'exercice 2013, un solde de clôture de 0,49 M€.

Les principales données du compte administratif 2013 sont les suivantes :

Fonctionnement :

Les **recettes de gestion** s'établissent à **284,67 M€** en hausse de 1,82 % par rapport au CA 2012 et inférieures de 5,97 M€ par rapport aux inscriptions de crédits 2013 (BP+BS+DM = 290,64 M€).

Les recettes fiscales s'élèvent quant à elles à 134,54 M€ (trois taxes + compensations) et sont en hausse de 2,83 % par rapport au CA 2012 (130,84 M€). Elles sont supérieures de +0,45 M€ par rapport aux prévisions budgétaires initiales. L'actualisation nationale des bases et leur variation physique rapportent un produit en hausse de 3,12 % (de 125,60 M€ à 129,51 M€). Comme en 2012, les compensations versées par l'État sont en baisse, passant de 5,12 M€ à 5,03 M€ en recul de -1,72 % (contre -1,53% en 2012). Les dotations de l'État, quant à elles, reculent significativement de -0,82 M€ (-0,98 M€ en 2012) pour s'établir à 45,91 M€ soit -1,75%.

Les **dépenses de gestion** progressent par rapport au CA 2012 de +4,20% pour s'établir à **246,95 M€** (245,89 M€ hors TIR-travaux d'investissement en régie).

Les charges de personnel évoluent de +3,25 % pour s'établir à 130,63 M€ en 2013, contre 126,51 M€ en 2012. Pour mémoire, en 2012 à périmètre constant la variation des charges de personnel était de +1,75 % par rapport à 2011 (en neutralisant le transfert du personnel de l'École d'Art à l'ESAD et la réintégration du personnel du contrôle du stationnement au budget principal).

Après avoir été augmentée de +0,40 M€ entre 2011 et 2012, la subvention de fonctionnement au CCAS a varié de 0,60 M€ entre 2012 et 2013, passant de 24,10 M€ à 24,70 M€.

Épargnes et dette :

L'**épargne de gestion** s'établit à **37,72 M€** en baisse de -4,85 M€ (-11,40% contre -4,16 % l'année précédente) par rapport au CA 2012 (42,57 M€). Elle est le produit d'une hausse des dépenses de gestion de +4,20% non compensée par une hausse des recettes de gestion de +1,82%. Elle est inférieure de 2,05 M€ par rapport aux prévisions 2013.





L'épargne nette à 3,83 M€, enregistre une forte érosion de -5,71 M€ par rapport au CA 2012 (9,54 M€), l'épargne nette 2012 étant elle-même en baisse de -1,9 M€ par rapport à celle de l'exercice 2011. Pour mémoire, l'épargne nette du début de mandat précédent s'élevait en 2008 à 0,37 M€. Par rapport aux prévisions 2013 (5,66 M€), cette baisse est plus faible (-1,88 M€) que celle de l'épargne de gestion (-2,05 M€), les frais financiers ayant été plus faibles qu'attendu.

L'annuité de la dette retrouve un niveau équivalent à l'exercice 2010 à **33,89 M€**, mais en hausse de 2,59% par rapport à l'exercice 2012 (33,03 M€). Elle se décompose en :

- 7,86 M€ de frais financiers nets (contre 8,33 M€ au CA 2012),
- 26,03 M€ de remboursement en capital (contre 24,7 M€ en 2012).

Neutralisé des transferts d'emprunts à la régie de l'eau potable (REP), **l'encours de dette** augmente légèrement de +0,13% (+0,36 M€) pour ce qui est budget principal en s'établissant à **267,37 M€** au 31/12/2013 contre 267,01 M€ un an auparavant. Pour mémoire, l'encours de dette du budget principal s'élevait à 274,04 M€ au 31/12/2008.

Consolidé avec les budgets annexes, l'encours diminue très faiblement de -0,07% (375,61 M€ fin 2013 contre 375,88 M€ fin 2012).

Investissement :

Les ressources propres sont en baisse à 27,27 M€ au CA 2013 contre 29,64 M€ au CA 2012 alors que les prévisions du BP 2013 s'élevaient à 40,48 M€. Les emprunts nouveaux prévus en 2013 ont été intégralement réalisés pour 26,40 M€ (22,60 M€ en 2012 et 20,72 M€ en 2011). En conséquence, les recettes d'investissement s'établissent à 53,67 M€ contre 67,18 M€ inscrits au budget primitif.

A 60,31 M€ pour le budget principal, les dépenses d'investissement sont en hausse de +1.98% par rapport au CA 2012 (59,14 M€ en 2012, soit +5,56% entre 2011 et 2012).

En consolidé (budget principal et budgets annexes), le compte administratif 2013 présente :

- une épargne de gestion à 45.39 M€,
- une épargne nette à 2.43 M€,
- des investissements réalisés à hauteur de 94.09 M€ en dépenses et de 96.79 M€ en recettes (y compris reports),
- un encours de dette à 375.61 M€,
- un excédent de 2.78 M€.

Avertissement

Ces chiffres sont retraités de dépenses et recettes exceptionnelles :

- recette exceptionnelle de 3 369 K€ liée à un reversement d'excédent de la REG,
- dépense exceptionnelle de 1 294 K€ liée à la régularisation d'un boni de liquidation de la SEG,
- recette exceptionnelle 300 K€ Europole,
- dépenses exceptionnelles de 1 000 K€ liée à la recapitalisation d'Alpexpo.





I. ENVIRONNEMENT URBAIN

1. ENVIRONNEMENT

Malgré un contexte défavorable (hausse tarifaire et rigueur climatique plus marquée de +3,3%), le budget correspondant aux dépenses globales d'eau et d'énergie a pu être stabilisé entre 2012 et 2013 (CA de 9,6 millions d'Euros) et ce, essentiellement, grâce aux importants efforts de gestion menés et économies d'énergie réalisées.

Une étude d'opportunité pour une gestion équilibrée et partagée du potentiel énergétique de la nappe phréatique de Grenoble a été lancée fin 2013 pour un montant de 92 K€.

Le soutien aux associations a été conduit à hauteur de 145 K€ avec :

- les actions de réflexion sur la biodiversité dans les opérations d'aménagement,
- les actions de sensibilisation et éducatives menées par la LPO (ligue pour la protection des oiseaux) et la FRAPNA (fédération Rhône Alpes de protection de la nature),
- la poursuite du travail du comité de pilotage de la biodiversité.

Les études préalables du pont aval de l'Esplanade ont débuté en 2013.

Les études pôle d'échange multimodal de la gare de Grenoble ont été terminées en 2013. La phase de réalisation a été engagée en fin d'année et se déroulera jusqu'en 2017.

2. URBANISME


Direction de l'Urbanisme

- La Biennale 2013 a eu lieu les 13 et 14 juin à la caserne de Bonne. Cet événement a été financé à 60% par des recettes extérieures publiques et privées, malgré des dépenses imprévues imposées par le délai très court de préparation.

Service Prospective Urbaine

- Les études pré-opérationnelles de la ZAC Esplanade se sont poursuivies en 2013 (200 000€), du fait de la concession d'aménagement tardive en novembre. De ce fait, les recettes de ventes d'études à la SPLA désignée (300 000 €) prévues pour couvrir les dépenses n'ont pu être titrées.
- Des recettes de vente d'études à l'aménageur relatives à la ZAC Flaubert ont été encaissées en 2013 (119 078,48€) en complément de celles de 2012. Cet écart positif comble les recettes insuffisantes de 2012.
- Les travaux de voirie sur la ZAC Blanche Monier se sont poursuivis en 2013. La maîtrise d'ouvrage de ces chantiers et leur gestion financière a été transférée au service conduite d'opération avec un budget de 666 000 €. La cession des locaux d'activité économique n'a pas pu se faire en 2013, entraînant une recette non réalisée de 150 000€.
- La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Grenoble a été lancée en 2012. La révision de celui-ci s'est poursuivie en 2013 avec une phase de concertation.
- Le projet Smart Cities Zen N a débuté en 2013. Une phase d'AMO préliminaire sur l'Arlequin a été lancée (38 442 €). Un premier acompte de subvention a été versé par le coordonnateur européen Tecnalía fin 2013 pour un montant de 331 905 € et a été imputé sur 2014 en produit constaté d'avance afin de couvrir la redistribution de cette recette aux partenaires et au paiement de l'AMO désignée par marché en 2014.



- 
- Le paiement de la convention AURG a été de 202 000€ en 2013, suite aux virements internes de la collectivité.

Service Réhabilitation Patrimoine Urbain

- L'étude pré-opérationnelle d'OPAH du secteur esplanade a débuté en 2013, l'étude de cadrage d'OPAH Flaubert s'est, quant à elle, achevée en 2013.
- Suite à l'aboutissement d'études pré-opérationnelles, des recettes de la Metro et de l'ANAH prévues en 2013 ont été encaissées en 2014 (11 160,50€ pour l'Arlequin, 47 943€ pour l'esplanade et 38 000€ pour Flaubert).
- L'opération MUR / MUR s'est poursuivie en 2013 avec un total de subventions versées de 140 762,41 €. Il est à noter qu'une grande affluence de demandes de subventions devrait intervenir en 2014 et 2015. Les budgets de ces deux années devraient de ce fait être très importants.
- Les marchés relatifs aux travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint André ont été notifiés tardivement. Les subventions relatives à ces travaux seront versées en fin de chaque tranche de travaux, la première fin 2014, puis 2015 pour la DRAC et 2016 pour le Conseil Général.

II. ACTION CULTURELLE

Le compte administratif 2013 de la direction des affaires culturelles (DAC) témoigne d'une part d'une volonté affirmée de maîtrise des dépenses tout en maintenant un niveau d'activité constant, et d'autre part d'augmentation de recettes propres par le biais d'une politique tarifaire volontariste.

Sur le plan des dépenses, le chapitre 65 - subventions versées - demeure déterminant (8,37 M€, soit 63% du budget réalisé en 2013 hors masse salariale). Poursuivant la volonté municipale de ne pas fragiliser davantage le secteur culturel, la participation de la ville de Grenoble en direction des associations et des opérateurs est demeurée stable. Ainsi, afin d'honorer les engagements auprès du monde associatif, un abondement au budget supplémentaire 2013 a été nécessaire à hauteur de + 60 K€, dont 15 K€ au titre du « plan Mistral ». En outre, dans le cadre de la montée en charge de la préfiguration de la Belle Electrique (ouverture en 2014), et conformément au contrat de DSP (délégation de service public), un abondement de +100 K€ a été nécessaire.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, les services ont travaillé dans le cadre budgétaire qui leur était imparti, devant souvent adapter leur activité à la disponibilité financière. Le budget du musée, sans connaître de baisse, n'a pas permis de faire face à l'augmentation des dépenses liées au gardiennage, aux transports d'œuvres d'art et à leur assurance (expositions Giacometti et Polke). Ainsi, un dépassement de 360 K€ impacte aujourd'hui la réalisation du budget 2014.

Enfin, concernant le chapitre 012, la masse salariale des emplois permanents de la DAC a augmenté de 440 K€ et celle des emplois non permanents de 35 K€.

Sur le plan des recettes, la DAC enregistre à nouveau en 2013 une baisse de la participation du Conseil Général de l'Isère de -365 K€ entre 2012 et 2013 (plus d' 1 M€ de baisse depuis 2009). L'État diminue aussi ses subventions : - 60 K€ entre 2012 et 2013 (-24 % pour le CRR - conservatoire à rayonnement régional- entre 2012 et 2013, une baisse équivalente étant annoncée pour 2014). Dans ce contexte, une attention particulière a été portée à l'augmentation des recettes



propres : 165 K€ entre 2012 et 2013 (droits d'inscription au CRR, droits d'entrée au musée, mises à disposition onéreuses dans les établissements gérés par la DAC).

III. ACTION SPORTIVE

La politique sportive municipale orientée vers le sport de masse, le haut niveau et le sport professionnel a été maintenue à un niveau identique aux années précédentes.

Concernant les manifestations sportives, la ville de Grenoble a continué à soutenir des événements sportifs de notoriété tels que le Master de Hand-ball, le Trophée de tennis de la ville de Grenoble, ou en athlétisme des manifestations telles que l'Ekiden ou le semi-marathon Grenoble-Vizille, tandis qu'elle s'est associée à l'événement de cyclisme traditionnel du Critérium du Dauphiné.

Elle a par ailleurs poursuivi sa politique de diversification de ses aides allouées sur un plus grand nombre de manifestations sportives et extra-sportives.

En 2013, la Ville a également poursuivi son soutien financier en direction des différents publics et de 30 disciplines, tout en favorisant la coopération entre les clubs afin d'éviter une dispersion des moyens.

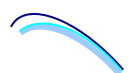
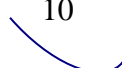
L'intervention municipale en temps extrascolaire, et pendant les vacances avec une prise en charge des enfants tout au long de la journée par les éducateurs sportifs municipaux, a contribué aux bons résultats enregistrés par la Direction des sports en matière de fréquentation des animations proposées à la population.

En matière de recettes de fonctionnement, l'augmentation des recettes réalisées (73,47 K€) par rapport au prévisionnel s'explique à la fois par une nouvelle progression des recettes de gestion liée aux entrées du public dans les piscines municipales (baignade, activités aquatiques nouvelles) et par un meilleur suivi en matière d'utilisation à titre payant des installations sportives mises à disposition des établissements scolaires et autres associations extra sportives.

En matière de travaux d'investissement, le chantier de réhabilitation générale de la piscine Bulle d'O s'est finalisé (3,8 M€ en 2013 sur un total de 5,4 M€), tandis que le chantier relatif à une nouvelle Halle de tennis de la Plaine des sports a démarré physiquement au niveau des infrastructures (coût prévisionnel global de 13,3 M€).

Par ailleurs, la maintenance des équipements sportifs et la remise aux normes de certains d'entre eux ont été poursuivies, dans le cadre d'une politique de remise à niveau progressive de certains bâtiments sportifs prioritaires dont la piscine des dauphins pour 560 K€.

Au total, les dépenses d'investissement en matière de maintenance ont été de 1 827 K€, se répartissant entre des dépenses gérées par la Direction des Sports à hauteur de 1 063 K€ (BP et BS) et celles exécutées à titre délégué par la Direction des Bâtiments (763,5 K€).





IV. ÉDUCATION ET JEUNESSE

En matière d'éducation, l'année scolaire 2013 a d'abord été marquée par la mise en place d'un périscolaire profondément renouvelé dans le cadre de la réforme des rythmes de l'enfant. Cette réforme exceptionnelle s'est accompagnée d'un effort budgétaire très important de la Ville, en particulier en dépenses de ressources humaines (animateurs référents, « autant d'Atsem -agents spécialisés des écoles maternelles- que de classes », nombreux animateurs supplémentaires...) et dans une moindre mesure en dépense de subvention à des opérateurs et de fonctionnement (en matériel) : 120 K€ ont été dédiés à ces dépenses sur un total de 1,25 M€ en dépenses brutes (600 K€ de recettes en année pleine ont été accordés par l'État), ces sommes venant conforter l'estimation du coût de la réforme en année pleine, à savoir 3,1 M€.

Avant la mise en place de la réforme, l'année 2013 avait aussi été marquée par une réforme importante de la Direction éducation Jeunesse : la réorganisation complète de l'encadrement de proximité dans les écoles. 51 Chefs d'équipe et Adjoints responsables de site ont été nommés et ont pris leurs fonctions au début du mois de février.

A la rentrée 2013-2014, l'évolution des effectifs scolaires s'est accélérée pour atteindre près de 4% et surtout aboutir à un solde de 14 ouvertures de classes. Cette évolution, qui va se poursuivre, a notamment rendu nécessaire la réalisation de travaux importants pour l'accueil des élèves dans les écoles. Des travaux d'investissement ont été réalisés pour 3,12 M€, comprenant notamment la réfection complète de l'école des Buttes.

Par ailleurs l'école Beauvert a ouvert ses portes à la rentrée, au terme d'une dépense de 4,69 M€ pour l'année écoulée.

Les dépenses du secteur socio-culturel ont été stables à hauteur de 5,6 M€. La Ville a pu aider quelques associations en difficulté financière grâce au redéploiement d'une partie des crédits affectés à un appel à projet vers un fonds de soutien exceptionnel (40 000 euros environ). Deux centres de loisirs ont pu augmenter leur capacité d'accueil : sur le quartier des Baladins sous le pilotage de la Ville et au centre-ville avec l'Association des Centres de Loisirs (« Clém'enfant »).

S'agissant de la politique jeunesse, l'année 2013 a permis d'étoffer et de consolider l'équipe de la mission jeunesse, tout en s'ouvrant à d'autres territoires (Secteur 3 dans le cadre du plan d'action Mistral, secteur Baladins).

Les dispositifs portés par la Ville sont notamment les suivants : 45 jeunes en services civiques, 109 jeunes ayant bénéficié du fonds initiative jeunesse, 93 d'une aide aux premiers départs, 50 bourses BAFA -brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur-....





V. SOLIDARITE

1. SOUTIEN AU CCAS

La Ville a augmenté son soutien au CCAS de + 680 K€, soit + 2,8 % (24 à 24,7 M€) en 2013.

Ce soutien supplémentaire a permis de porter une attention particulière aux publics prioritaires que sont la petite enfance et les personnes âgées, et de poursuivre la territorialisation de l'action sociale de la ville de Grenoble.

2. PROXIMITE

L'action menée dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, pilotée par les antennes mairie de secteur en lien étroit avec les services agissants sur l'espace public, a été permanente et s'est caractérisée par un développement des collaborations avec les bailleurs à travers la démarche de PGUS (projet de gestion urbaine de site).

Par ailleurs, l'année 2013 s'est caractérisée par le travail d'évaluation de la charte de la démocratie locale.

3. POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le domaine de la politique de la ville, l'année 2013 s'est caractérisée par la poursuite des opérations Mistral, Teisseire, Jouhaux et Chatelet et par l'intensification des opérations sur le Quartier Villeneuve.

Concernant Mistral et Teisseire, l'avenant de clôture des conventions ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) a été adopté.

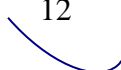
Concernant le projet de la Villeneuve, un travail conjoint avec Echirolles a été enclenché en vue du NPNRU (nouveau programme national de rénovation urbaine).


Au total en 2013, 4,88 M€ ont été réalisés en dépenses d'investissement (dont 2,24 pour Villeneuve) et 1,58 M€ en recettes d'investissement correspondant surtout à des subventions ANRU et à des ventes foncières sur Chatelet.

4. SE LOGER ET HABITER LA VILLE

Cette politique essentielle, dans une ville soumise à des contraintes géographiques fortes, a subi une évolution des financements des autres partenaires publics. Il faut espérer que le ralentissement des années passées sera suivi d'une reprise des soutiens publics en faveur du logement. Au-delà de 2014, il faut créer les conditions d'un redémarrage des programmes de construction avec des coûts d'accès plus raisonnables que ceux produits actuellement par le marché.

Les orientations de la Ville dans les années à venir doivent permettre le maintien des habitants à Grenoble :



- 
- droit au logement,
 - mixité sociale et solidarité entre générations dans l'accès au logement,
 - mobilisation du parc privé,
 - lutte contre l'exclusion et l'insalubrité,
 - niveau de logement social au-delà de 20 % des logements disponibles,
 - soutien aux bailleurs sociaux.

Le budget consacré à l'aide à la production de logements a été de de 2,98 M€ en dépenses d'investissement et 0,328 M€ en dépenses de fonctionnement ainsi que 2,42 M€ en recettes.

5. PREVENIR ET SECURISER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Les dépenses de la prévention sécurité ont été de 1,39 M€ en 2013 dont 0,705 M€ pour la tranquillité publique et la police municipale (locaux police et réseau radio numérique).

Le service de la police municipale a connu une augmentation conséquente de ses effectifs (+ 10 postes) et a vu son organisation modifiée pour mieux adapter la présence des agents aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Par ailleurs, il a été maintenu un haut niveau de subventions à destination des acteurs de la prévention de la délinquance, et ceci notamment pour accompagner la montée en puissance de la zone de sécurité prioritaire (ZPS). Un effort est donc tout particulièrement fait en direction des trois quartiers situés en ZSP et spécifiquement en direction des jeunes exposés à des risques de délinquance et en soutien des intervenants présents sur l'espace public pour réguler les tensions.

Enfin, s'agissant de la politique de maîtrise des risques, il a été privilégié le renouvellement des poteaux incendies et les outils d'aide à la gestion de crise.


6. SANTE DES GRENOBLOIS

Le budget de la Ville consacré en 2013 au fonctionnement de la direction de la santé publique et environnementale (DSPE) a été similaire à celui de 2012 à travers un budget en dépenses (hors personnel permanent) de 1,1 M€ environ, dont 0,72 M€ consacrés au soutien du fonctionnement des cinq centres de santé implantés dans les quartiers populaires grenoblois gérés par l'association de gestion des centres de santé (AGECSA) sous forme de subvention.

À noter que les recettes sont restées, elles aussi, à un niveau global constant d'environ 1,74 M€ constitué pour la majeure partie (1,3 M€) de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État et dédiée au fonctionnement du service communal d'hygiène et de santé (SCHS).

La mise en œuvre du plan municipal de santé depuis juillet 2011 permet de mettre en cohérence et de rendre visible l'ensemble des actions en matière de santé développées par les services de la DSPE (Hygiène Salubrité Environnement, Santé Scolaire, Promotion de la Santé,...) en articulation et coopération avec l'ensemble des autres services municipaux :

- en faveur de l'enfance et la jeunesse (axe 1: démarrer la vie en bonne santé),
- dans le domaine de la prévention (axe 2 : agir sur de grandes priorités de santé publique tout au long de la vie),

- 
- en termes de santé environnementale (axe 3 : créer un environnement favorable à la santé),...

Cet outil (dynamique et structurant) permettra en 2014 de poursuivre en externe, le développement des contractualisations et des projets en partenariat avec les autres institutions en responsabilité dans le champ de la santé publique (agence régionale de santé, centre hospitalier universitaire, centre hospitalier Alpes Isère, Préfecture, conseil général de l'Isère,...).

Enfin, la question de l'observation de l'état général de santé des grenoblois ainsi que la veille et l'évaluation des risques sanitaires pour la population resteront une des priorités de la DSPE.

7. RELATION CITOYENNE

Les dépenses de la relation citoyenne ont été en 2013 de 1,07 M€ et les recettes de 0,426 M€. Complémentairement aux différentes politiques de solidarité, la Ville poursuit son effort de modernisation et de mise en cohérence de tous ses lieux d'accueils des publics, qu'ils soient physiques, téléphoniques ou par voies électronique ou postale. Cette cohérence est garante de l'équité et de l'égalité d'accès pour tous à des services de plus en plus territorialisés et proches des citoyens.

Il s'agit d'améliorer la qualité du service rendu tout en optimisant les coûts de fonctionnement de la collectivité. La qualité au service de la performance publique se décline à travers le développement de télé procédures permettant des démarches à distance, dans une approche de développement durable, la mise en place d'outils transversaux de gestion de la relation citoyenne associée à une démarche qualité pour une plus grande efficacité des services d'accueil (physiques, téléphoniques, ou électroniques).

D'ores et déjà par le biais d'opérations de dématérialisation et de modernisation des processus, il a été possible de réduire les frais d'affranchissement de la collectivité de plus de 110 K€, d'éradiquer l'impression de plus de 200 000 documents, d'absorber à effectif quasi constant l'augmentation importante de l'activité de la plateforme famille induite à la fois par l'évolution de la population scolaire et par l'extension du périmètre de la plateforme qui traite désormais tous modes confondus, les dossiers d'inscriptions (scolaire, restauration) et les facturations associées.

VI. ÉCONOMIE, EMPLOI

La Direction Economie/Insertion a poursuivi, en 2013, une politique d'investissement afin de soutenir l'activité économique et la création d'emplois pour tous. Les projets au service de l'emploi (emplois d'avenir, clauses d'insertion, 100 Chances-100 Emplois, Talents Confirmés, Jobs et Cités,...) menés en partenariat avec les entreprises ont été renforcés pour favoriser l'insertion des publics en difficulté, en particulier les jeunes.

En 2013, la Direction Économie-Insertion a notamment accompagné les missions poursuivies par des organismes importants : Office de Tourisme, Mission Locale, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), incubateurs, ... en mobilisant près de 2,7 M€ de subventions. Les projets conduits au service de l'emploi dans les quartiers : "100 chances-100 emplois", "Jobs et Cités", "Créer sa boîte-créer son emploi", "talents confirmés", Forum pour l'Emploi, chantiers d'insertion, clauses d'insertion ont mobilisé 360 K€. Ces projets ont permis de faciliter l'insertion professionnelle durable des



personnes les plus éloignées de l'emploi. Ils ont été conduits en partenariat avec la Mission Locale afin d'offrir aux Grenoblois, en particulier les jeunes, des perspectives d'accès à l'emploi durable.

En 2013, la Direction Economie-Insertion a participé au financement des bilans d'aménagement des ZAC Bouchayer-Viallet et Presqu'île (2,4 M€). L'accompagnement du commerce a été une priorité dans le cadre des projets "Cœur de Ville-Cœur d'agglomération", Tram E par la mobilisation des FISAC et le soutien aux actions collectives engagées par les unions commerciales (210 K€). Les soutiens à des projets partenariaux d'innovation ont été menés dans le domaine de la santé Cancéropôle Clara et Tasda/*Technopole Alpes Santé Autonomie* (174 K€), des pôles de compétitivité (573 K€) avec une priorité aux PME-PMI et aux laboratoires publics. En 2013, au titre de l'Université et de la Recherche, la Direction Economie-Insertion a poursuivi les opérations engagées dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région (CPER) et du Plan Campus (1,285 M€).

VII. RELATIONS INTERNATIONALES

Grenoble est engagé dans 19 accords de coopération fondés sur l'échange de savoir-faire et d'expériences entre villes jumelles, sur la solidarité internationale et l'intérêt réciproque. Grenoble est une ville jeune et internationale où la coopération décentralisée permet de répondre à l'internationalisation croissante du territoire, aux attentes des partenaires étrangers, de mettre en valeur les compétences de la ville et de mobiliser les acteurs socio-économiques et culturels dans des projets concrets.

En 2013, la ville de Grenoble a noué un nouveau partenariat avec Tsukuba au Japon, elle a renouvelé et renforcé ses coopérations avec Ouagadougou, Sfax, Suzhou, Sevan,... et piloté plusieurs temps forts sur la ville (mois de l'Allemagne, mois de la Lituanie, mois de l'Europe). Un nouvel espace a été ouvert en 2013 au sein de la Maison de l'international : American Corner et bureau des Consuls.

En 2013, la Direction des Relations Internationales a mobilisé 709 K€ dont 489 K€ de subventions afin de soutenir environ 350 projets. L'Europe et le Ministère des Affaires Étrangères ont accompagné les actions engagées par cette Direction pour 60 K€.

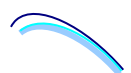
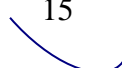
VIII. MOYENS


Depuis le printemps 2012, les directions « ressources » de la collectivité sont principalement réparties entre le Département Ressources humaines et relations sociales, et le Département Ressources financières, de gestion, juridiques et d'information (FidGJI).

La Direction des bâtiments est, quant à elle, rattachée au Département Economie-Relations Internationales-Bâtiments.

Le Secrétariat Général regroupe principalement les services Questure et Management stratégique.

Le Département Ressources humaines et relations sociales a mis en œuvre les dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, "relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique". En matière de conditions de travail des agents, il a été négocié en 2013, avec les organisations syndicales, les actions à mettre en œuvre dans le cadre du protocole sur « l'amélioration de la qualité de vie au travail (AQVT) ». Les services du Département ont mis en place dans la collectivité le dispositif





national « emplois d'avenir ». Ils ont géré la décision prise en matière d'aide individuelle apportée aux agents pour la cotisation « prévoyance » aux mutuelles labellisées.

La Direction des Ressources Juridiques et de la Commande Publique a fourni de nombreux conseils aux services et a exercé des contrôles dans les domaines de la conformité juridique (actes administratifs, marchés publics, tenue des conseils municipaux) et de la protection de la collectivité (assurances). La Ville a connu une sinistralité élevée en matière de dommages aux biens, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des primes à payer (+770 K€, soit +52% d'augmentation).

La Direction des Moyens d'Information a assuré la cohérence du Système d'Information (SI) et systématisé l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le budget d'investissement s'est élevé à 2,352 M€, dont 0,405 M€ pour les postes de travail et 0,490 M€ pour les logiciels associés. La mutualisation de certains services avec la Communauté d'agglomération a été engagée, grâce au recrutement d'un directeur des Moyens d'Information commun. La contribution au GIE Agir a représenté une participation de 1,5 M€.

Les infrastructures Réseau ont été développées et la sécurité renforcée avec la prise en compte du référentiel général de sécurité (R.G.S) Par ailleurs, de nouvelles applications ont été mises en place, telles que la gestion des subventions, la gestion des temps et des plannings, ainsi que des tableaux de bord d'aide à la décision. Enfin le nouveau marché de Télécommunications commun à la Ville, à la Métro et au CCAS permet de faciliter les échanges à un coût moindre.

La Direction des Bâtiments a poursuivi ses travaux de connaissance exhaustive du patrimoine bâti de la collectivité et d'analyse en vue d'assurer une optimisation de ce patrimoine, qui nécessite une rationalisation et une mise à niveau (entretien, regroupements, cessions si possible). En 2013, elle a poursuivi le programme de travaux engagé pour l'accessibilité des bâtiments publics municipaux et assurer les contrôles réglementaires des équipements publics (680 K€). Le programme de travaux de mise à niveau de l'Hôtel de ville a été poursuivi ; le réseau électrique a été mis aux normes sur une première tranche en 2013 (362 K€) et l'effort sera poursuivi en 2014.

La Direction des bâtiments a poursuivi ses missions d'entretien et de travaux sur les équipements municipaux (patrimoine scolaire, culturel, sportif...). En 2013, ce sont plus de 800 interventions sur le bâti communal qui ont été effectuées et 8,77 M€ de travaux sur les bâtiments ont été achevés. On peut notamment citer les travaux sur l'école Les Buttes (1,150 M€), le remplacement de la toiture de l'école Libération (316 K€), le réaménagement de la crèche Vieux Temple (1,6 M€), les travaux de réaménagement du CNAC (542 K€), l'étanchéité de l'école Les Genêts (166 K€), les aménagements pour l'association Cap Berriat (123 K€).

Outre son activité quotidienne portant sur l'exécution comptable des décisions de la collectivité, l'animation du processus budgétaire et la gestion financière de la ville de Grenoble, la Direction des Finances a participé au choix d'un logiciel (Oxygeno) destiné à l'informatisation de la gestion des régies municipales (encaissement des recettes, principalement). Elle a entrepris un travail de mise à jour de ses fichiers tiers, à la fois pour respecter la norme européenne SEPA et pour préparer la dématérialisation des mandats de paiement et des titres de recettes, prévue en juin 2014. Simultanément, en lien avec le Service Informatique et les services opérationnels concernés, elle a préparé l'adaptation de tous les logiciels au nouveau « protocole d'échanges standards » (PES V2) entre les collectivités et les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP). Elle a été très impliquée dans la création de la nouvelle régie à autonomie financière en matière d'eau potable (REP), avec la mise en place d'un budget annexe, et dans la préparation de la liquidation de la Régie des Eaux (REG).

La direction des finances a entrepris en 2013 avec la Direction des Ressources Humaines un travail spécifique de préparation d'un plan de formation interne à la Direction des Finances pour une mise



en œuvre concrète sur les années 2014 et 2015. Le DGA du département FidGJI a assuré l'intérim de la direction des finances sur la fin d'année 2013.

La Direction du Contrôle de Gestion a poursuivi la concertation avec les autres collectivités délégantes, un collectif d'usagers, et la Compagnie de chauffage, pour permettre l'adoption d'un nouvel avenant au contrat de DSP de chauffage urbain. En matière de contrôle de gestion interne, les contrôleurs de gestion se sont impliqués dans les politiques tarifaires, les analyses de coût et surtout dans le déploiement d'un nouvel outil de pilotage décisionnel permettant aux cadres de la collectivité de disposer en temps réel de nombreuses données et de tableaux de bord. En plus des données financières et salariales, ce « portail décisionnel » a été enrichi de nombreux indicateurs d'activité.

Le service de la Questure a préparé les décisions à prendre suite aux élections municipales de mars 2014.

Le Secrétariat général et le service Management stratégique ont veillé au déploiement du Dispositif d'accompagnement des cadres et encadrants (DACE), permettant échanges d'expériences et engagements managériaux, qui sont au cœur du Projet d'administration. Ils ont produit le pack management réunissant l'ensemble des outils disponibles pour l'animation des équipes



ÉQUILIBRES FINANCIERS

I. ÉPARGNE DE GESTION ET EPARGNE NETTE DU BUDGET PRINCIPAL

En millions d'euros	BP 2013	BP + DM 2013	Réalisé 2013 ³
Recettes réelles de fonctionnement	280,22	290,98	291,59
- cessions ¹	0,00	0,00	6,62
- recettes liées à la dette	0,35	0,35	0,30
Recettes de gestion	279,87	290,64	284,67
Dépenses réelles de fonctionnement	248,39	260,74	256,61
- frais financiers bruts ²	9,24	8,38	8,16
- Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	1,50	1,50	1,50
Dépenses de gestion	237,65	250,86	246,95
ÉPARGNE DE GESTION	42,22	39,77	37,72
Annuité	34,08	34,12	33,89
ÉPARGNE NETTE	8,14	5,66	3,83

¹ Aux termes de la nomenclature M14, les recettes de cessions sont prévues en investissement compte 024 et exécutées en fonctionnement compte 775.

² Frais financiers sans déduction des "recettes liées à la dette".

³ Chiffres retraités déduction faite d'une recette exceptionnelle de 3 369 K€ liée à un reversement d'excédent de la REG et d'une dépense exceptionnelle de 1 294 K€ liée à la régularisation d'un boni de liquidation de la SEG.

Comparaison des montants de l'analyse financière du doc 0 (ci-dessus) avec ceux de la maquette (Cf. doc 1)

En millions d'euros	Réalisé 2013
Recettes réelles de fonctionnement maquette doc 1	294,96
- déduction recette REG	-3,37
Recettes réelles de fonctionnement analyse financière doc 0	291,59
Dépenses réelles de fonctionnement maquette doc 1	257,90
- déduction SEG	-1,29
Dépenses réelles de fonctionnement analyse financière doc 0	256,61

II. SYNTHÈSE DU BUDGET PRINCIPAL

En millions d'euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP + DM 2013	CA 2013 ⁶	CA 2013/ CA 2012
FONCTIONNEMENT							
Recettes de gestion¹⁻²⁻⁶	264,04	267,80	269,72	279,58	290,64	284,67	1,82%
Fiscalité (3 taxes) et compensations ³	119,31	123,27	126,81	130,84	134,09	134,54	
Dotations Métro (AC, DSC)	51,16	51,96	51,96	51,96	51,96	51,96	
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DCTP jusqu'en 2010, puis DUCSTP)	49,02	48,47	47,71	46,73	45,78	45,91	
Autres recettes ⁴	44,55	44,10	43,24	50,06	58,80	52,26	
Dépenses de gestion¹⁻⁷	222,97	225,16	225,38	237,01	250,86	246,95	4,20%
Frais de personnel ⁴	120,31	123,34	123,55	126,51	130,99	130,63	
- TIR ⁵	sans objet			- 1,18	- 1,00	- 1,06	
Transferts ⁴	27,78	28,49	29,35	29,16	29,89	29,61	
CCAS	22,03	22,98	23,70	24,10	24,70	24,70	
Autres dépenses	52,85	50,35	48,78	58,74	66,78	63,51	
- TIR ⁵	sans objet			- 0,32	- 0,50	- 0,44	
ÉPARGNE DE GESTION	41,07	42,64	44,34	42,57	39,77	37,72	-11,40%
ANNUITÉ DE LA DETTE							
ANNUITÉ DE LA DETTE	32,31	33,87	32,90	33,03	34,12	33,89	2,59%
Frais financiers nets	8,55	8,26	8,71	8,33	8,03	7,86	
Remboursement en capital	23,76	25,61	24,19	24,70	26,08	26,03	
ÉPARGNE NETTE	8,76	8,77	11,44	9,54	5,66	3,83	-59,88%
INVESTISSEMENT							
Recettes d'investissement	59,33	48,12	46,15	52,31	67,18	53,67	2,61%
Emprunts nouveaux	23,82	23,50	20,72	22,60	26,40	26,40	
Ressources propres (FCTVA, cessions, subventions...) ⁸	35,60	24,81	24,43	29,64	40,48	27,27	
Opérations pour compte de tiers	-0,09	-0,19	1,00	0,07	0,31	0,00	
Dépenses d'investissement	60,44	48,45	56,03	59,14	82,22	60,31	1,97%
dont opérations d'équipement (13 hors ré imputations, 20, 21, 23 hors 238)	43,99	33,74	41,36	41,17	62,52	44,77	
dont subventions d'équipement (204)	9,87	7,51	9,02	6,78	10,87	7,13	
dont avances versées aux SEM d'aménagement (238)	4,04	5,00	4,08	9,69	7,05	6,88	
Opérations pour compte de tiers				0,00	0,28	0,03	
TIR			1,57	1,50	1,50	1,50	

*NB Les chiffres de 2010 sont donnés après retraitement de recettes de fonctionnement liées à la clôture d'Europole (rattachement de 3,15 M€) et dont la dépense a également été neutralisée en section d'investissement (report de 2,79 M€)

¹ En 2009, des régularisations comptables entre le budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques et le Budget principal ont contribué à l'augmentation des dépenses et des recettes de gestion pour 2,92 M€. Ces écritures concernent des ventes de terrain effectuées en 2007 sur la zone d'aménagement concertée Teisseire - Jeux Olympiques.

² Le budget 2012 intègre d'importantes modifications de périmètre dans les domaines du stationnement et de la restauration scolaire, modifications demandées par la Trésorerie Municipale pour clarifier les relations entre le budget principal et les budgets annexes concernés. Ces modifications de périmètre se traduisent par une augmentation d'environ 8 M€ des dépenses et recettes du budget principal.

³ Pour 2012, sans la soustraction des dégrèvements de 27.915 € de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), intégré dans "Autres dépenses", à la demande de la Trésorerie Municipale.

⁴ En 2011, la création de l'Établissement Public de Coopération Communale Ecole Supérieure d'Art et de Design (EPCC ESAD) se traduit par une baisse des frais de personnel (872 K€) et une augmentation des subventions (552 K€).

⁵ Jusqu'en 2011, les Travaux d'Investissement en Régie étaient ajoutés aux recettes de gestion. A partir de 2012, ils sont déduits des dépenses de gestion, conformément au choix opéré par la Commission Ressources du 7/11/2012.

⁶ Pour 2013, chiffres retraités déduction faite d'une recette exceptionnelle de 3 369 K€ liée à un reversement d'excédent de la REG.

⁷ Pour 2013, chiffres retraités d'une dépense exceptionnelle de 1 294 K€ liée à la régularisation d'un boni de liquidation de la SEG.

⁸ Pour 2013, hors recette exceptionnelle 300 K€ Europole, hors 1 000 K€ recapitalisation Alpexpo.

Résultats de clôture Budget Principal

En millions d'euros	CA 2013		
	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	21,88		21,88
Epargne nette	3,83		3,83
Emprunts nouveaux	26,40		26,40
Recettes d'investissement	27,27	6,43	33,70
Travaux pour compte de tiers	-		-
Ré imputations compte	-		-
Incidence Europole Alpexpo	1,30		1,30
Dépôts et cautionnements	0,02		0,02
Recette exceptionnelle REG	3,37		3,37
TOTAL RECETTES	84,07	6,43	90,50
Déficit antérieur	6,56		6,56
Dépenses d'investissement hors remboursement capital	60,27	14,63	74,90
Travaux pour compte de tiers	0,03	0,00	0,03
Incidence Europole Alpexpo SEG	8,51		8,51
Dépôts et cautionnements	0,00		0,00
	-		-
TOTAL DÉPENSES	75,38	14,63	90,01
RÉSULTAT	8,69	- 8,20	0,49

L'exécution annuelle du budget (fonctionnement + investissement) présente un excédent de 8,69 M€, duquel doit être retranché le besoin de financement résultant des reports, soit 8,20 M€. Le solde global de clôture de l'exercice 2013 du budget principal est donc excédentaire de 0,49 M€. Le solde global consolidé (budget principal + budgets annexes) s'établit à 2,78 M€ (Cf. page 22).

Comparaison des reports (Budget Principal)

En millions d'euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Emprunts nouveaux	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	7,03	5,98	5,57	5,40	6,43
Travaux pour compte de tiers	-	-	-	-	-
REPORTS RECETTES	7,03	5,98	5,57	5,40	6,43
Dépenses d'investissement	10,15	15,25	15,84	17,80	14,63
Clôture Europôle		2,79			
Travaux pour compte de tiers	0,01	-	-	-	
Solde des écritures d'ordre	-	-	-	-	
REPORTS DÉPENSES	10,16	18,04	15,84	17,80	14,63
SOLDE REPORTS	- 3,13	- 12,06	- 10,27	- 12,40	- 8,20

III. BALANCE DES BUDGETS ANNEXES

CA 2013 en million d'euros	Stationnement	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clémenceau	Teisseire Jeux olympiques	Mistral Eaux Claires	Cuisine centrale	Total budgets annexes
----------------------------	---------------	-----------------------	------------------	-----------------	---------------------------	----------------------	------------------	-----------------------

FONCTIONNEMENT

Recettes de gestion	7,27	4,85	1,70	1,07	0,00	0,00	6,23	21,12
Dépenses de gestion	4,47	2,19	0,06	0,97	0,00	0,00	5,77	13,45
Epargne de gestion	2,80	2,67	1,64	0,10	0,00	0,00	0,47	7,67

ANNUITÉ DE LA DETTE

	4,09	3,10	1,46	0,04	0,02	0,00	0,36	9,07
Frais financiers nets	1,67	0,68	0,43	0,00	0,00	0,00	0,13	2,92
Remboursement en capital	2,42	2,42	1,03	0,04	0,02	0,00	0,23	6,15
Epargne nette	-1,29	-0,43	0,18	0,05	-0,02	0,00	0,11	-1,40

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	3,77	0,79	5,24	0,02	0,00	0,23	0,07	10,12
Emprunts	1,40	0,32	1,73	0,00	0,00	0,00	0,06	3,51
Autres recettes	1,21	0,41	1,18	0,00	0,00	0,23	0,01	3,03
Dépôts et cautionnement	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Reports recettes	1,00	0,05	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,05
Affectation	0,16	0,00	1,33	0,02	0,00	0,00	0,00	1,51
Dépenses d'investissement	5,41	1,31	3,54	0,02	0,09	0,21	0,07	10,65
Dépenses	5,39	1,05	3,46	0,02	0,09	0,21	0,06	10,28
Dépôts et cautionnement	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Reports dépenses	0,02	0,25	0,09	0,00	0,00	0,00	0,01	0,36

Résultat antérieur	2,82	1,95	-0,90	0,02	0,46	-0,05	-0,08	4,21
--------------------	------	------	-------	------	------	-------	-------	------

Résultat cumulé	-0,11	1,00	0,98	0,07	0,35	-0,03	0,03	2,28
------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	-------------	-------------

Dans cette présentation, les recettes d'investissement intègrent l'affectation en réserves (compte 1068), alors que dans la présentation par budget annexe (pages 59 à 66), ce compte figure dans "solde d'exécution antérieur".

IV. RESULTATS DE CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES

En millions d'euros	BUDGETS ANNEXES CA 2013		
	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	1,51		1,51
Épargne nette	- 1,40		- 1,40
Emprunts nouveaux	3,51		3,51
Recettes d'investissement	3,03	2,05	5,08
Travaux pour compte de tiers	-		-
Dépôts et cautionnement	0,01		0,01
Excédent antérieur	5,24		5,24
TOTAL RECETTES	11,91	2,05	13,96
Déficit antérieur	1,03		1,03
Dépenses d'investissement	10,28	0,36	10,64
Travaux pour compte de tiers	-		-
Dépôts et cautionnement	0,01		0,01
TOTAL DÉPENSES	11,32	0,36	11,68
RÉSULTAT	0,60	1,69	2,28

V. COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDÉS

En millions d'euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
---------------------	---------	---------	---------	---------	---------

FONCTIONNEMENT					
Recettes de gestion	287,40	289,32	292,78	300,43	305,80
Dépenses de gestion	237,22	236,99	238,98	246,99	260,41
Épargne de gestion	50,18	52,33	53,79	53,43	45,39

ANNUITÉ DE LA DETTE	39,08	39,87	41,48	41,37	42,96
Frais financiers nets	11,18	11,37	12,27	11,73	10,78
Remboursement en capital	27,90	28,50	29,21	29,63	32,19
Épargne nette	11,10	12,46	12,32	12,07	2,43

INVESTISSEMENT					
Recettes	119,90	101,17	110,97	103,93	96,79
<i>dont report en recettes</i>	<i>7,09</i>	<i>6,18</i>	<i>9,55</i>	<i>5,40</i>	<i>8,48</i>
Dépenses	115,22	93,80	103,53	95,69	94,09
<i>dont report en dépenses</i>	<i>11,47</i>	<i>19,57</i>	<i>16,69</i>	<i>17,80</i>	<i>16,68</i>
RÉSULTAT ANTÉRIEUR					-2,35
RÉSULTAT	4,66	7,37	7,44	8,04	2,78

NB : par rapport aux doc 0 des années précédentes, le doc 0 du CA 2013 apporte une correction sur les exercices antérieurs suite à une erreur de calcul de l'épargne nette.

Le solde global consolidé (budget principal + budgets annexes) s'établit à 2,78 M€.

VI. SYNTHÈSE DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

	En euros par habitant	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement / population</i> ¹	1 463	1 468	1 461	1 542	1 612
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes / population</i>	726	748	763	789	819
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement / population</i>	1 669	1 705	1 684	1 757	1 801
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut / population</i>	304	245	285	319	344
5	Niveau d'endettement <i>Encours de la dette / population</i>	1 735	1 725	1 688	1 676	1 690
6	DGF / population	294	292	286	282	281
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	51,59%	52,74%	52,70%	51,19%	50,65%
8	Pression fiscale <i>Produits des impositions directes / potentiel fiscal</i> ²	161,15%	156,87%	ratio n'étant plus d'actualité		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi <i>Produits des impositions directes Ville + Métro / potentiel fiscal 3 taxes</i>	nouveau ratio à partir de 2011		1,88	1,86	1,80
9	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.</i> ³	97,46%	95,57%	95,74%	96,59%	98,66%
10	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i> ³	18,22%	14,38%	16,93%	18,17%	19,09%
11	Poids de la dette <i>Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	103,96%	101,18%	100,23%	95,39%	93,83%
	Population de référence <i>Population INSEE (résidences secondaires non comprises) de la fiche DGF n-1</i>	157 986	157 986	159 410	159 307	158 221

¹ Population INSEE fiche DGF : 157 986 pour 2005-2010, 159 410 pour 2011 (population 2010), 159 307 pour 2012 (population 2011) et 158 221 pour 2013 (population 2012).

² Potentiel fiscal : d'après la fiche DGF de juin 2012.

³ L'amortissement de la dette intègre un remboursement anticipé de capital de 1,5 M€ en 2010.

NB : les ratios sont calculés à partir des données ci-dessous.

	CA 2012	CA 2013
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	247 157 757,14	257 901 657,63
DRF hors charges transférées en inv. (ratios n°1 et 9) et SEG 2013	245 655 328,41	255 111 285,06
Produit des impositions directes	125 691 638,00	129 510 602,00
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et REG en 2013)	279 897 285,42	284 969 223,74
Dépenses d'équipement (20 21 23 sauf 204)	50 856 745,54	54 399 505,18
Encours de dette	267 005 284,27	267 372 960,18
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	44 922 164,00	44 398 761,00
Dépenses de personnel	126 513 928,55	130 633 766,51
Amortissement du capital de la dette	24 704 027,11	26 031 796,14
Potentiel fiscal 3 taxes N-1	78 923 305,00	84 340 996,00
Population (INSEE) N-1	159 307	158 221
Produit 3 taxes Ville + Métro N	146 914 501	151 524 116

COMPTES DE GESTION : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

(Extraits du Compte de Gestion établi par la Trésorerie Principale de Grenoble Municipale)

Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous la responsabilité du comptable principal dans le cadre de la gestion financière de la Ville pour l'exercice (réf. CGCT articles D 2343-2 à 5). Il retrace :

- la situation au début de la gestion, établie sous la forme de bilan d'entrée ;
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion ;
- la situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture ;
- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci ;
- les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ;
- les dépenses faites et les restes à payer ;
- les crédits annuels ;
- et enfin l'excédent définitif des recettes.

I. BILAN

1. PASSIF

Le passif est la partie droite du bilan; elle décrit les moyens par lesquels la collectivité s'est procuré les fonds qui lui sont nécessaires (ressources). La partie haute du bilan, indique les capitaux permanents (Fonds propres, provisions et dettes à long terme). Le bas de bilan représente les dettes à court terme envers les tiers (fournisseurs, banques, organismes sociaux,...).

PASSIF (K€)	2012	2013
Dotations	86 945	90 190
Fonds globalisés	173 273	179 561
Réserves	458 350	480 230
Différences sur réalisations d'immobilisations	26 684	21 722
Report à nouveau	3 351	2 923
Résultat de l'exercice	21 452	18 599
Subventions transférables	674	678
Subventions non transférables	190 201	206 193
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant		
Autres fonds propres		
TOTAL FONDS PROPRES	960 931	1 000 095
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 406	2 361
Dettes financières à long terme*	269 273	270 380
Fournisseurs	10 170	11 022
Autres dettes à court terme	41 547	37 436
Total dettes à court terme	51 717	48 458
TOTAL DETTES	320 990	318 838
Comptes de régularisation	628	2 256
TOTAL PASSIF	1 283 955	1 323 550

*Chaque année, une différence entre le Compte de Gestion (CG) et le Compte Administratif (CA) apparaît sur les "dettes financières à long terme" et "l'encours de la dette" (Cf. II.1.(C).c Ratio "capacité de désendettement"), due à des modes de calcul différents :

- ❖ le CG comptabilise les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et pas le CA,
- ❖ le CA tient compte des réaménagements de dette et pas le CG.

8. ACTIF

L'actif, ce que la collectivité possède, est la partie gauche du bilan. Elle indique l'utilisation que la collectivité a fait des fonds qu'elle a eu à sa disposition (emplois).

Il se compose d'immobilisations (terrains, constructions, matériels,...) et d'actifs circulants (stocks, créances, trésorerie positive...).

ACTIF NET¹ (K€)	2012	2013
Immobilisations incorporelles	50 630	49 256
Terrains	199 396	201 717
Constructions	441 192	445 466
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	261 387	273 846
Immobilisations corporelles en cours	133 976	153 148
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	60 584	70 177
Autres immobilisations corporelles	36 883	38 534
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 133 418	1 182 889
Immobilisations financières	31 126	30 360
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 215 174	1 262 505
Stocks	0	0
Créances	48 344	48 048
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	18 979	11 743
Autres actifs circulant	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	67 323	59 791
Comptes de régularisation	1 458	1 254
TOTAL ACTIF	1 283 955	1 323 550

¹ Déduction faite des amortissements et provisions

NB : il convient de rappeler que beaucoup d'actifs ne sont pas amortis et sont donc comptabilisés à leur valeur d'origine.



II. COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat synthétise l'ensemble des charges et des produits de la collectivité, sur un exercice comptable. Il donne le résultat net, c'est-à-dire l'excédent ou le déficit pour l'exercice comptable de la collectivité, repris au budget supplémentaire.

POSTES (K€)	2012	2013
Impôts et taxes perçus	190 787	194 129
Dotations et subventions reçues	61 934	59 194
Produit des services	18 201	17 347
Autres produits	7 381	11 931
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	278 303	282 600
Traitements, salaires, charges sociales	123 558	127 347
Achats et charges externes	50 417	53 196
Participations et interventions	51 643	52 472
Dotations aux amortissements et provisions	13 531	14 249
Autres charges	5 720	6 149
Charges courantes non financières	244 869	253 412
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	33 434	29 188
Produits courants financiers	547	673
Charges courantes financières	8 645	8 388
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-8 098	-7 714
RÉSULTAT COURANT	25 336	21 474
Produits exceptionnels	6 695	16 069
Charges exceptionnelles	10 579	18 945
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-3 884	-2 875
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	21 452	18 599

NB : l'absence d'amortissement de beaucoup d'actifs immobilisés nécessite de dégager des résultats annuels importants qui sont, en très grande partie, affectés à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

RECETTES

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. FISCALITE

I.1.(A) Trois taxes et compensations

a. Trois taxes

BASES en millions d'euros	Bases notifiées en 2012**	Coefficients		Bases notifiées en 2013**	Taux 2013	Taux moyens nationaux 2012 de la strate
		1 ^{er} coeff. Actualisation nationale*	2 ^{ème} coeff. Variation physique			
Taxe d'habitation	218,560	1,80%	1,54%	225,915	21,52%	21,01%
Taxe sur le foncier bâti	211,257	1,80%	1,36%	217,985	36,73%	23,07%
Taxe sur le foncier non bâti	0,448	1,80%	-19,82%	0,366	84,42%	35,37%
TOTAL	430,265	1,80%	1,43%	444,267		

*D'après la LOF

**D'après l'état 1288 M

La ville de Grenoble maintient ses taux d'imposition depuis 2009. La progression du produit fiscal est donc la résultante de l'évolution constatée des bases entre 2012 et 2013 :

- d'une part, l'évolution nominale, dont l'actualisation est votée chaque année par le Parlement, qui enregistre + 1,80% pour 2013,
- d'autre part, l'évolution physique des bases, marquée en 2013 par une progression de + 1,54% pour la TH et un peu moins pour la TFB. La TFNB quant à elle diminue (variation des terrains à bâtir à la baisse).

PRODUITS en millions d'euros	CA 2012	BP 2013	CA 2013**	Variation CA 2013 / CA 2012
Taxe d'habitation*	47,034	47,912	48,617	3,37%
Taxe sur le foncier bâti	77,595	79,781	80,066	3,19%
Taxe sur le foncier non bâti	0,379	0,343	0,309	-18,38%
Rôles supplémentaires	0,588	0,500	0,519	-11,74%
TOTAL	125,595	128,536	129,511	3,12%

* Hors THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants). En application du CGI et du CGCT, les dégrèvements de THLV sont à la charge de la collectivité qui en a voté l'institution. Pour mémoire, la THLV intégrée au montant total de la TH est de 124 642 € en 2012, soit 96 727 € déduction faite des dégrèvements. A partir de 2013, la THLV devient une allocation compensatrice.

**D'après l'état 1288 M

En 2013, le produit des 3 taxes s'est élevé à 129,511 M€, dont 0,519 M€ de rôles supplémentaires. Ces derniers sont des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années antérieures.



b. Compensations

Versées par l'État, elles permettent la compensation des allègements d'impôts votés par le Parlement en faveur des contribuables.

Hormis la compensation "TH condition modeste", elles constituent pour l'État des variables d'ajustement dans le cadre de l'enveloppe normée des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

Globalement, entre 2012 et 2013, elles ont diminué de 3,61 %. En effet, cette année encore, les compensations « TFB condition modeste » et « Zones Urbaines Sensibles (ZUS) » sont fortement en baisse. La compensation "TH condition modeste" recule mais plus faiblement. Seule la compensation « TFB immeubles longue durée » est en augmentation, du fait du fort dynamisme de ses bases.

La loi de finances pour 2013 a modifié le champ d'application de la taxe sur les logements vacants aux zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants (au lieu de 200 000 précédemment). L'extension de ces zones ne rend plus applicable la délibération de la ville de Grenoble instituant la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). En effet, les deux systèmes, la taxe annuelle nationale sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation locale sur les locaux vacants (THLV) ne peuvent coexister.

Afin de compenser la perte de ressource qu'était la THLV, il est octroyé à la Ville l'allocation pour perte de THLV. Son montant correspond au produit 2012. Pour les prochaines années, ce montant évoluera comme les dotations de l'enveloppe normée.

En millions d'euros	CA 2012	BP 2013	CA 2013**	Variation CA 2013 / CA 2012
TH condition modeste	3,429	3,432	3,361	-1,98%
TFB condition modeste	0,501	0,501	0,411	-17,95%
TFB ZUS	0,779	0,779	0,646	-17,05%
TFB Immeubles longue durée*	0,408	0,408	0,514	25,97%
TFNB	0,000	0,000	0,000	0,57%
Allocation pour perte de THLV			0,097	
TOTAL	5,117	5,120	5,029	-1,72%

*Concerne des constructions neuves affectées à l'habitation principale ou des créations de logements d'urgence, financés à l'aide de prêts d'Etat.

**D'après l'état 1288 M

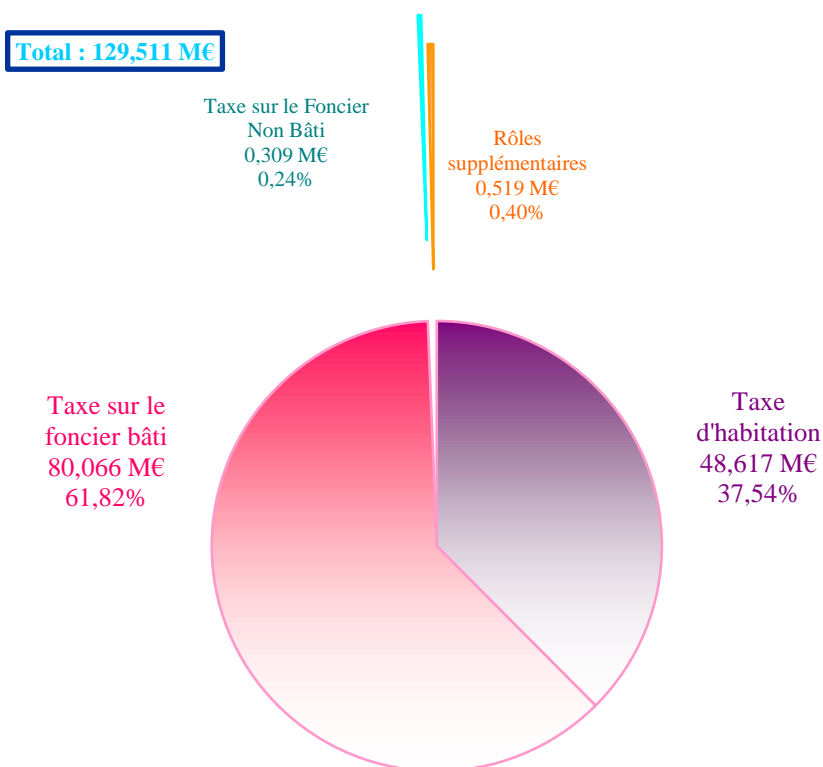
c. Total

En millions d'euros	CA 2012	BP 2013	CA 2013	Variation CA 2013 / CA 2012
TOTAL	130,712	133,656	134,540	2,93%

Globalement, les ressources liées aux trois taxes ont augmenté de 2,93 % en 2013, grâce au dynamisme des bases TH et TFB.



I.1.(B) Répartition du produit des trois taxes en 2013



I.1.(C) Répartition des impôts locaux entre collectivités

Produit en M€	Commune ¹	Communauté d'agglomération	Département	Région	EPFL
Taxe d'habitation	48,617	19,519			0,520
Taxe sur le foncier bâti	80,066	2,986	34,322		0,991
Taxe sur le foncier non bâti	0,309	0,027			0,004
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti		0,155			
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)		18,729			1,213
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)		11,954	21,894	11,285	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)		0,576	0,096	1,444	
Taxe sur les Enlèvements d'Ordures Ménagères (TEOM)		15,238			
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)		0,876			
TOTAL	128,992	70,060	56,313	12,730	2,729

¹ hors rôles supplémentaires

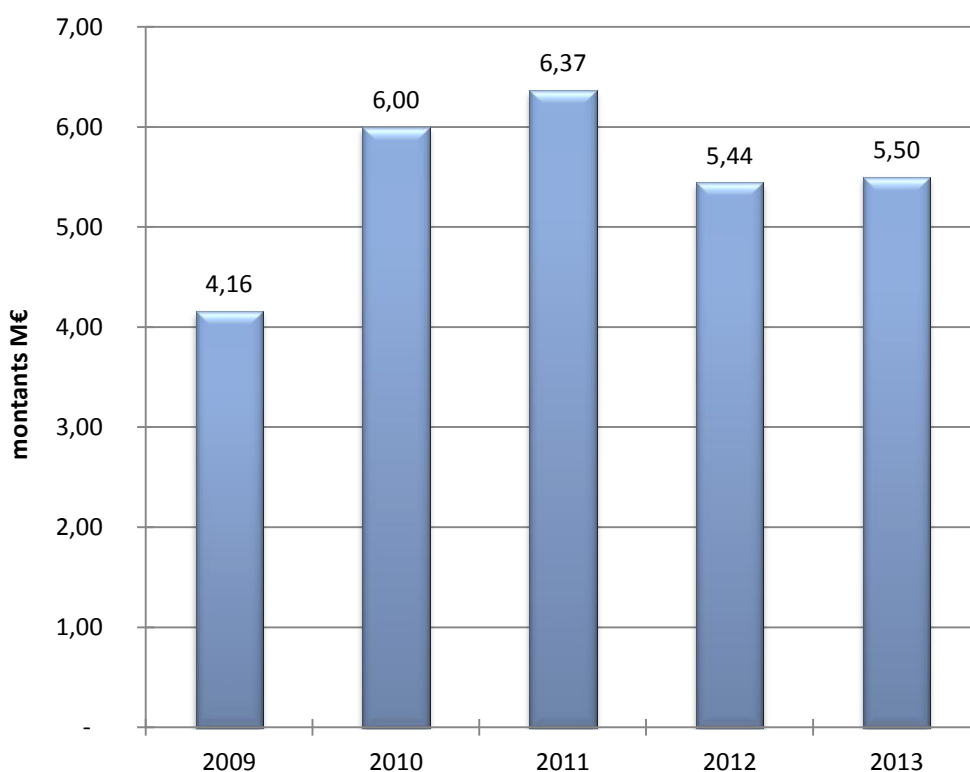


Le produit des impôts locaux perçus sur le territoire de Grenoble se répartit comme suit :

- 47,63 % pour la ville de Grenoble,
- 25,87 % pour la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole,
- 20,79 % pour le Département de l'Isère,
- 4,70 % pour le Région Rhône Alpes,
- 1,01 % pour l'Etablissement Public Foncier Local.

Depuis la réforme de la TP, cette répartition reste stable.

I.1.(D) Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)



Cette taxe est soumise à des variations importantes, au gré de la conjoncture économique dont elle constitue un reflet partiel. Ainsi, les droits de mutation ont-ils augmenté de manière régulière entre 2002 et 2007, pour chuter de 20 % par an en 2008 et en 2009. Une reprise de 44 % est constatée en 2010, permettant de retrouver plus ou moins la situation de 2006, en ayant toutefois perdu le dynamisme de la taxe sur les 3 années précédentes. En 2011, cette hausse se poursuit de manière moins affirmée (+ 6 %, soit 371 K€), avant de chuter à nouveau de presque 15 % en 2012 (-925K€), à un niveau inférieur à celui constaté en 2010. En 2013, une reprise modérée de l'ordre de 1% est constatée.

9. DOTATIONS

I.1.(A) Dotations de l'État

En millions d'euros	CA 2012	BP+BS+DM 2013	CA 2013	Variation CA 2013/2012
Dotation Forfaitaire	42,339	41,688	41,815	-1,24%
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2,583	2,583	2,583	0,00%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0,012	0,014	0,010	-16,67%
Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)	1,792	1,499	1,499	-16,32%
TOTAL	46,727	45,785	45,909	-1,75%

Depuis 2008, les dotations de l'État sont en baisse : -1,75% en 2013 (818 K€), contre - 2,06 % en 2012, - 1,58 % en 2011, - 1,12 % en 2010, - 1,80 % en 2009 et - 0,41 % en 2008.

La dotation forfaitaire diminue de - 1,24 % (soit - 523 K€).

La DUCSTP quant à elle baisse de - 16,32 %, (soit - 293 K€).

I.1.(B) Versements de la Métro

En millions d'euros	CA 2012	BP+BS+DM 2013	CA 2013
Attribution de compensation	44,769	44,769	44,769
Dotation de Solidarité Communautaire	7,193	7,193	7,193
<i>dont dotation "hébergement d'urgence"</i>	<i>0,066</i>	<i>0,066</i>	<i>0,066</i>
TOTAL	51,962	51,962	51,962

Les montants des versements de la Métro sont stables depuis 2010.

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif. Son mode de calcul prend en compte la position de chaque commune de l'agglomération au regard des critères suivants :

- l'effort fiscal,
- le potentiel fiscal,
- le revenu moyen par habitant.

Ces équilibres seront totalement modifiés en 2015 avec la création de la Métropole.

I.1.(C) Réforme de la Taxe Professionnelle et péréquation horizontale (DCRTP, FNGIR et FPIC)

En millions d'euros	CA 2012	BP+BS+DM 2013	CA 2013	Variation CA 2013/2012
DCRTP	1,281	1,319	1,243	-2,96%
FNGIR	2,327	2,289	2,365	1,63%
FPIC (prélèvement)	-0,212	-0,528	-0,528	NS
TOTAL	3,397	3,080	3,080	-9,32%

Depuis 2011, la DCRTP (recette non fiscale) et le FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État, se substituent au FDPTP "*communes concernées*" :

- DCRTP : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle prend en compte le reversement FDPTP "*communes concernées*".
- FNGIR : le Fonds National Garantie Individuelle de Ressources vient en complément de la DCRTP.

La Garantie Individuelle des Ressources est égale à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP "*communes concernées*" à laquelle est soustraite la DCRTP.

La somme du FNGIR et du DCRTP est égale à 3,608 M€, malgré une augmentation du premier au détriment de la deuxième, résultant d'ajustements au fur et à mesure de la mise en place du dispositif (dégrèvements, redressements, erreurs sur les bases de TP de 2010).

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métro et par conséquent la ville de Grenoble se situent dans le 2^{ème} cas de figure. La contribution nationale, égale à 360 M€ en 2013, sera portée progressivement à 1 milliard d'euros d'ici 2016, soit :

- 360 M€ en 2013,
- 570 M€ en 2014,
- 780 M€ en 2015,
- 1 milliard en 2016, soit 2% des ressources fiscales des communes et de leurs groupements.

La Métro a été prélevée de 1 840 294 € au titre du FPIC en 2013. Le Conseil communautaire a retenu une répartition "de droit commun", mettant à charge de la communauté d'agglomération 565 696 € et des communes 1 274 598 € dont 528 204 € pour la ville de Grenoble.



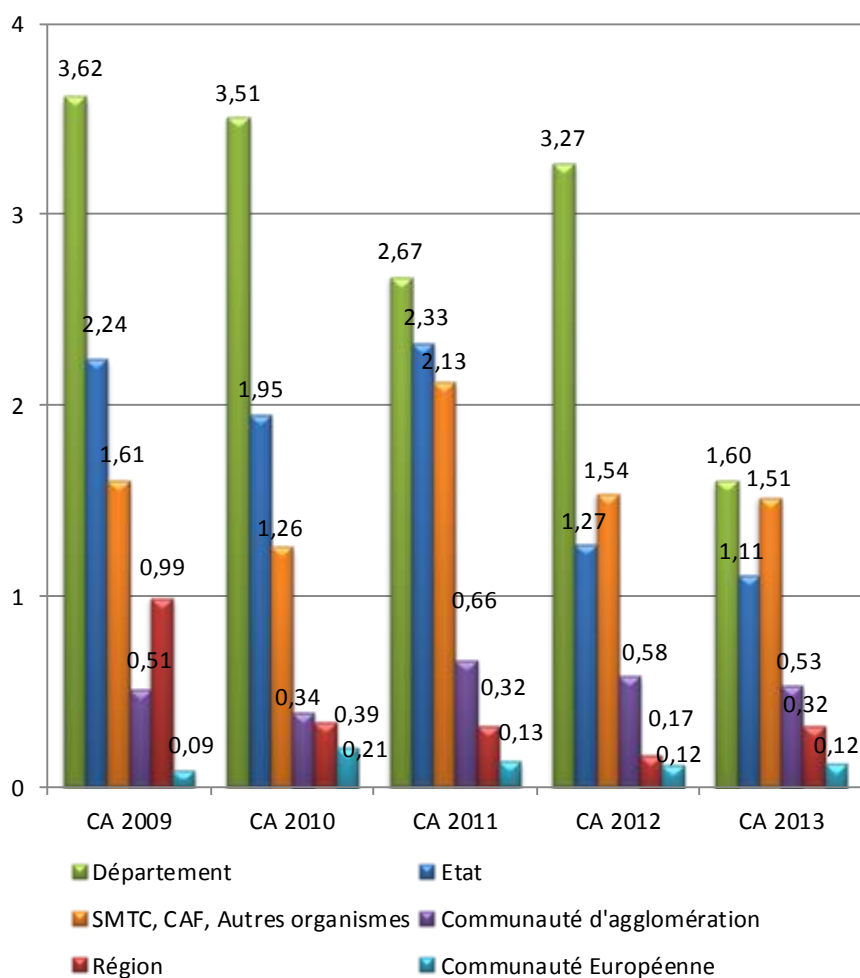
10.SUBVENTIONS REÇUES

I.1.(A) Subventions encaissées de 2009 à 2013

Financeurs	CA 2009		CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
FONCTIONNEMENT										
État	2 246 587	24,80%	1 945 717	25,39%	2 328 195	28,24%	1 273 554	18,34%	1 110 701	21,38%
Région	986 130	10,89%	338 651	4,42%	320 766	3,89%	168 428	2,43%	319 126	6,14%
Département ¹	3 621 558	39,99%	3 514 715	45,86%	2 672 911	32,42%	3 268 914	47,08%	1 601 783	30,83%
Communauté d'agglomération	504 838	5,57%	393 391	5,13%	662 913	8,04%	577 679	8,32%	527 392	10,15%
Communauté Européenne	85 272	0,94%	209 699	2,74%	134 638	1,63%	118 015	1,70%	122 318	2,35%
SMTC, CAF, Autres organismes	1 612 826	17,81%	1 261 900	16,47%	2 125 958	25,78%	1 537 158	22,14%	1 514 118	29,14%
TOTAL	9 057 211	100,00%	7 664 073	100,00%	8 245 381	100,00%	6 943 749	100,00%	5 195 439	100,00%

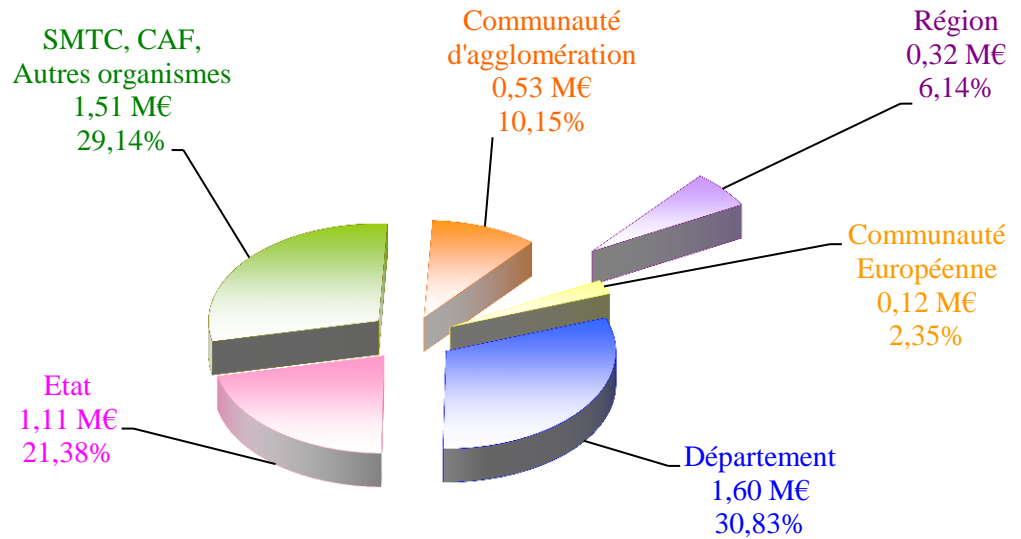
¹ Une partie des subventions du Conseil Général de l'Isère (environ 750 K€) n'ont pas été comptabilisées en 2011, mais sur l'exercice 2012. La baisse de 2013 (-1 604 K€) s'explique en partie par la réfaction des moyens de cet échelon territorial (-21%) et par des rattachements 2012 qui n'ont pas été réalisés en 2013

I.1.(B) Évolution des sources de financement entre 2009 et 2013





I.1.(C) Subventions perçues en 2013



11.REGIES

I.1.(A) Création, suppression et modification des régies

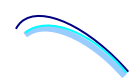
159 arrêtés municipaux ont été rédigés pour officialiser les créations, suppressions et modifications des activités des régies et procéder aux nominations et fins de fonction des régisseurs :

Les transformations de régies :

- La régie de recettes et d'avances de Cabaret Frappé : devient une régie de recettes.
- La régie de recettes et d'avances de la Maison des Collines : devient une régie d'avances.
- Les 3 régies de recettes du Muséum : sont regroupées en une seule (droits d'entrée, boutique, animation).
- Les 2 régies d'avances du Muséum : sont regroupées en une seule (dépenses diverses, boutique).

Les clôtures de régies :

- 4 régies de recettes : Photocopies du cadastre (service Foncier) ; les quêtes aux mariages ; la piscine Chorier-Berriat (fermeture administrative)
- 3 régies d'avances : frais de formation des agents municipaux ; frais de mission des agents municipaux ; les frais postaux du service courrier.





I.1.(B) Bilan de l'activité financière des régies

a. Régies de recettes

En millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes encaissées en régie	10,39	10,67	11,82	11,43	11,63

b. Régies d'avances

En millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses payées en régie	0,24	0,22	0,19	0,14	0,09

I.1.(C) Contrôle du fonctionnement des régies et formation des régisseurs

Plusieurs inspections ont été conduites par la Trésorerie de Grenoble Municipale, conjointement, sur les sites suivants :

Régies de recettes et d'avances : Maison des collines ;

Régies de recettes : Antenne 1 (Restauration et prêt de clés voirie) ; Antenne 5 (Restauration et prêt de clés voirie) ; bibliothèque Abbaye ; Cadastre : Photocopieurs Hôtel de Ville ; Théâtre Billetterie (par auditrice DDFiP).

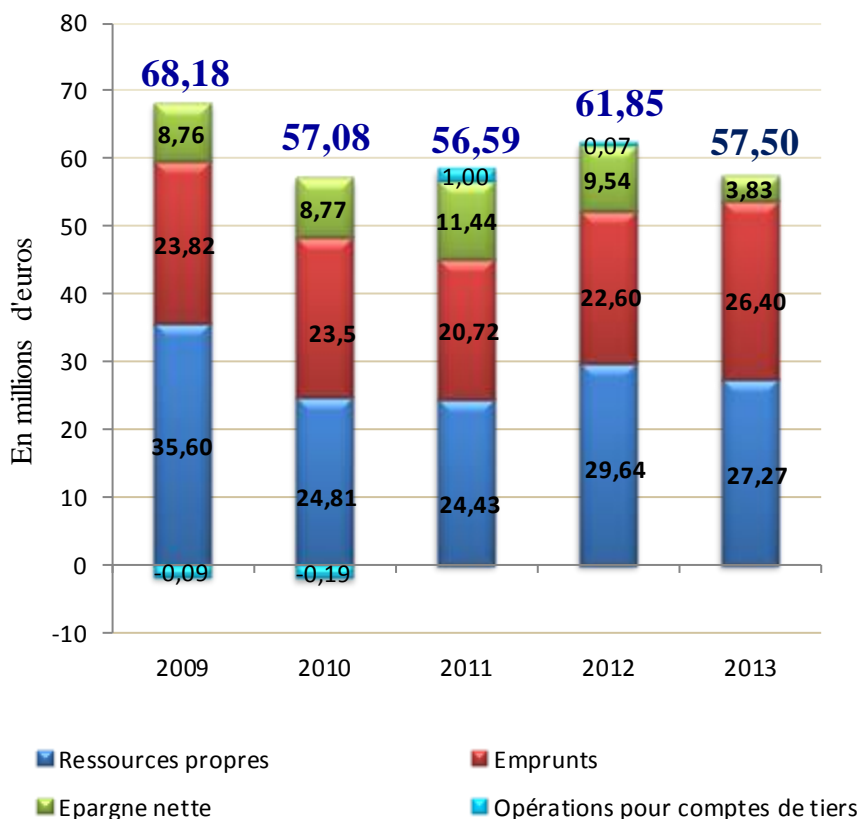
Régies d'avances : Conservatoire ; Courrier ; Secrétariat Général ; Frais de mission des agents ; Frais de formation des agents ; Frais de mission des élus ; Expositions temporaires du Musée.

Une délibération de décharge de responsabilité et remise gracieuse a été présentée en Conseil Municipal le 30 septembre pour les dossiers de déficits de l'année 2012 : piscine Des Dauphins, piscine Jean Bron, Cabaret Frappé, frais de formation des agents, frais de mission des agents.

Aucune formation n'a été dispensée en 2013. Par contre, le projet « modernisation des régies » a été validé par le Comité de Direction le 27 mars 2013 et un marché a été signé avec le prestataire « Oxygéno », le 23 décembre, pour l'informatisation des régies.



II. RECETTES D'INVESTISSEMENT



Ressources propres : recettes d'investissement (Cf. tableau *Résultats de clôture BP*).

Emprunts : emprunts contractés durant l'année écoulée.

Epargne nette : épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Opérations pour compte de tiers : opérations où la Ville réalise des travaux pour le compte d'un tiers (Région, CCAS, copropriétaires...) donnant lieu à remboursement intégral.

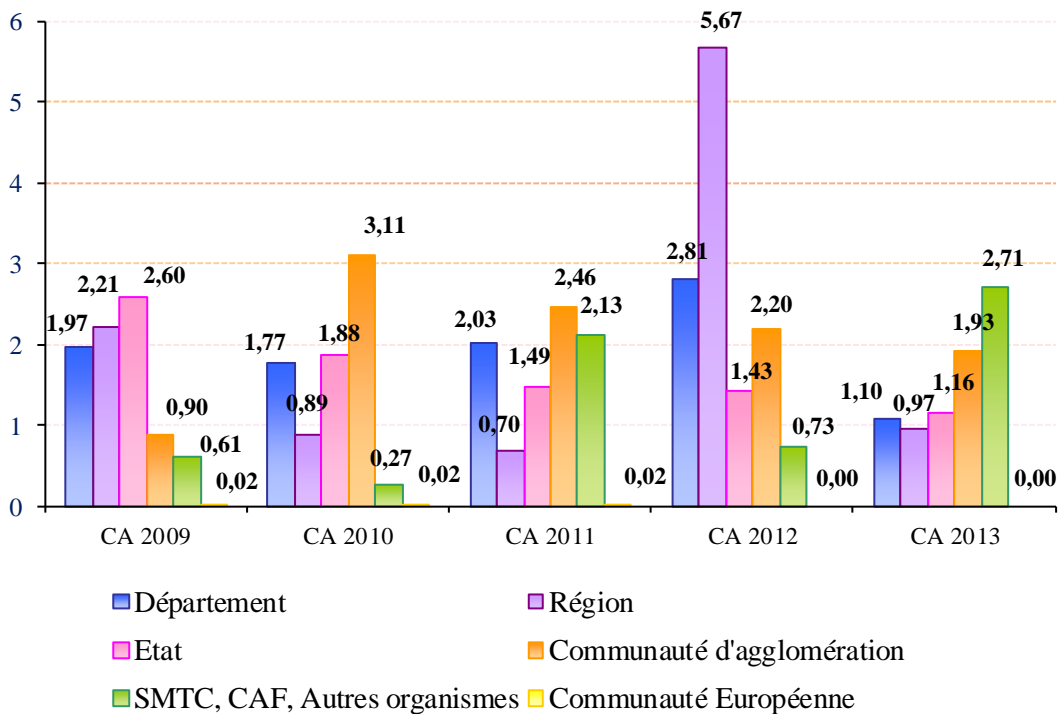
1. SUBVENTIONS REÇUES

II.1.(A) Subventions encaissées de 2009 à 2013

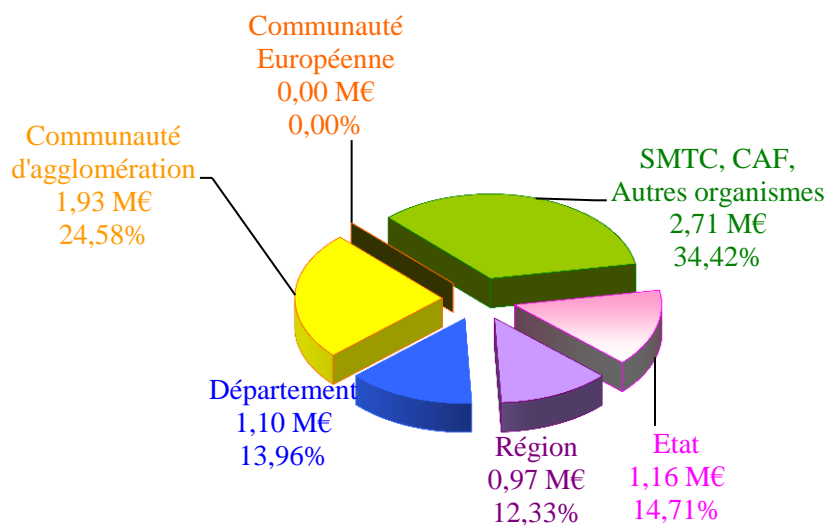
Financiers	CA 2009		CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
INVESTISSEMENT										
Etat	2 603 404	31,29%	1 880 773	23,69%	1 492 746	16,88%	1 430 642	11,15%	1 157 838	14,71%
Région	2 206 459	26,52%	886 770	11,17%	698 203	7,89%	5 667 738	44,16%	970 419	12,33%
Département	1 967 992	23,66%	1 768 020	22,27%	2 034 267	23,00%	2 808 692	21,88%	1 098 482	13,96%
Communauté d'agglomération	904 207	10,87%	3 108 239	39,15%	2 463 127	27,85%	2 199 097	17,13%	1 934 853	24,58%
Communauté Européenne	20 473	0,25%	23 688	0,30%	23 688	0,27%				
SMTC, CAF, Autres organismes	616 814	7,41%	272 029	3,43%	2 133 240	24,12%	729 262	5,68%	2 709 377	34,42%
TOTAL	8 319 349	100,00%	7 939 519	100,00%	8 845 271	100,00%	12 835 430	100,00%	7 870 970	100,00%

NB : en 2012, la Ville a encaissé 4,5 M€ de la part de la Région pour la ZAC Presqu'île, somme reversée à la Société d'Economie Mixte InnoVia.

II.1.(B) Évolution des sources de financement entre 2009 et 2013



II.1.(C) Subventions perçues en 2013





II.1.(D) Comparatif des subventions d'investissement reçues pour les communes de plus de 100.000 habitants

En milliers d'euros Source : BERCY COLLOC ¹	2 008		2 009		2 010		2 011		2 012		Moyenne euros / habitant 2008-2012
	Montant	euros / habitant	Montant	euros / habitant	Montant	euros / habitant	Montant	euros / habitant	Montant	euros / habitant	
Grenoble	13 116	84	13 869	87	12 992	82	15 777	99	20 377	129	96,20
Besançon	5 800	47	8 304	69	10 360	85	11 423	94	9 711	80	75,00
Saint Etienne	10 510	57	10 215	57	12 292	69	11 059	63	12 902	74	64,00
Mulhouse	13 376	119	7 710	69	6 540	58	7 449	66	7 591	67	75,80
Dijon	7 923	52	15 280	98	15 614	100	11 550	74	10 035	64	77,60
Rennes	12 521	59	13 422	62	12 359	58	12 859	61	10 563	50	58,00
Montpellier	19 319	84	16 709	66	10 745	42	15 349	60	12 309	48	60,00
Strasbourg	8 870	33	6 850	25	8 489	31	6 326	23	7 122	26	27,60
Moyenne nationale euros / habitant	51		51		43		54		53		

¹ Les subventions prises en compte sont celles du chapitre 13 (hors compte 139 et budgets annexes) ; elles incluent les amendes de police. Les chiffres disponibles sont ceux du CA 2012, les villes n'ayant pas encore adopté leur CA 2013.

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) met à la disposition du public des données chiffrées provenant des budgets et comptes administratifs transmis annuellement par les collectivités (dernière année de référence N-1).

Les comptes des communes y sont présentés en fonction de la strate démographique d'appartenance. Ces données se rapportent aux sections de fonctionnement et d'investissement et font apparaître le poids de la fiscalité, la capacité d'autofinancement ainsi que le niveau d'endettement.

Le tableau ci-dessus regroupe les données relatives aux subventions d'investissement perçues par huit villes de métropole appartenant à la strate démographique des villes de plus de 100 000 habitants (hors Paris). Ces chiffres ramenés à la population permettent de calculer une moyenne nationale pour chaque strate et une moyenne par ville en fonction du nombre d'habitants.

En 2012, Grenoble atteint cette année encore un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale et surtout supérieur aux années précédentes, pour atteindre son niveau le plus haut depuis 2007 (**soit 129 € / habitant** pour une moyenne nationale de la strate de **53 € / habitant**). Hors subvention exceptionnelle de 4,5 M€ de la Région pour la ZAC Presqu'île, ce montant serait de 15 877 K€, soit 100 € par habitant.

Toutefois, les subventions d'investissement encaissées sont fonction de l'effort d'équipement réalisé ; leur montant est donc sujet à des variations qui peuvent atteindre des proportions importantes d'une année à l'autre et fausser la lecture des résultats. Le calcul d'une moyenne sur les derniers exercices comptables permet de réduire ce risque de distorsion.

De 2008 à 2012, Grenoble obtient une moyenne de **96 € / habitant**, en tête de ce classement. La moyenne des villes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (fiscalité professionnelle unique -FPU) s'établit au cours de cette période à **50 € / habitant**.





II.1.(E) Taux de réalisation des subventions d'investissement

En millions d'euros	BP	Prévu	Réalisé	Reporté	Réalisé + reporté / Prévu
2009	8,706	12,853	8,319	2,290	82,54%
2010	9,384	12,639	8,000	0,985	71,10%
2011	13,167	13,757	9,024	0,573	69,76%
2012	11,250	19,490	13,087	0,068	67,50%
2013	12,913	13,598	7,871	0,568	62,06%

Le taux de réalisation se calcule en rapportant le montant des subventions perçues, augmenté des montants reportés sur l'exercice suivant (= "réalisé + reporté") à la somme des inscriptions budgétaires (= "prévu"). Plus le taux est élevé, plus le montant des recettes "perdues" est faible. Une partie de ces pertes peut s'expliquer par les retards pris par certaines opérations et donc par des dépenses corrélativement non engagées ; dans ce cas, les crédits correspondants pourront être, si l'opération est maintenue, réinscrits ultérieurement, en dépenses et en recettes.

Le taux global de réalisation atteint **62,06 %** au CA 2013, contre 67,50% en 2012, 69,7 6% en 2011 et 71,10 % en 2010.

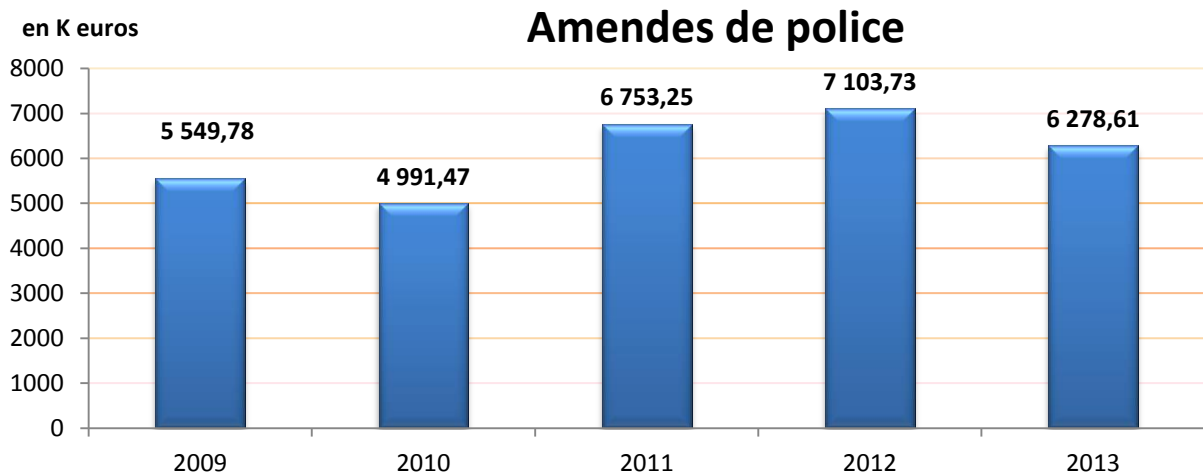
Il convient de noter que les principales opérations d'investissement sont gérées en autorisations de programme (AP/CP) et ne font pas l'objet de reports en dépenses. Des reports de recettes sont pratiqués de façon marginale pour ces opérations.



12. AMENDES DE POLICE

Le produit des amendes de police est fonction du nombre de contraventions dressées sur le territoire de la commune (par les Polices Municipale et Nationale et par la Gendarmerie), et du montant reversé par amende, déterminé en loi de finances. Cela explique en partie l'irrégularité de cette recette.

exercice budgétaire	tarif par amende (amendes dressées en n-2)
2008	17,288
2009	21,313
2010	18,185
2011	22,768
2012	22,430
2013	20,079



Ces recettes sont comptabilisées en section d'investissement conformément au cadre légal puisque celles-ci sont destinées à financer les transports en commun, et contribuer à des améliorations de la circulation routière.



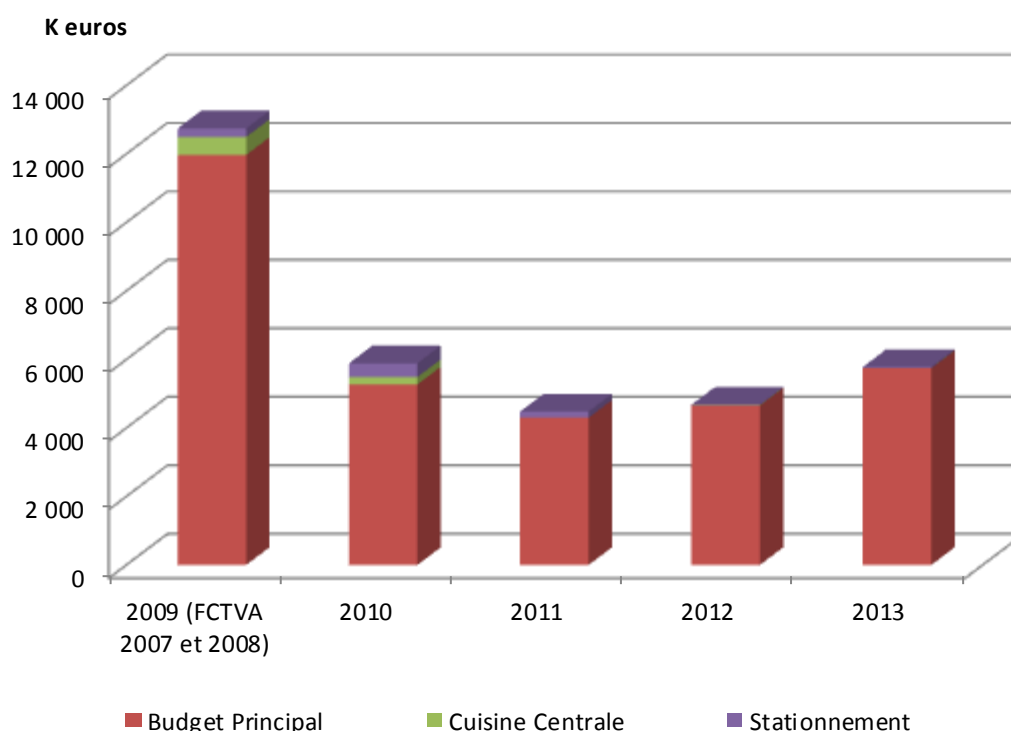
13.FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)

Le F.C.T.V.A. est fonction des investissements éligibles au fonds réalisés par la collectivité. Depuis l'adoption de la loi de relance en 2008, les dépenses éligibles sont celles de l'année n-1 et non plus n-2. C'est pourquoi le montant de F.C.T.V.A. de l'année 2009 est aussi important ; il cumule les attributions au titre des dépenses des années 2007 et 2008.

En 2011, une somme de 9.495 € a été affectée au budget principal par erreur, plutôt qu'au budget annexe cuisine centrale, ce qui explique l'absence de F.C.T.V.A. sur ce budget, ainsi qu'une régularisation en 2012.

A compter de 2012, le FCTVA relatif aux investissements liés au stationnement sur voirie est encaissé au budget principal.

Une légère augmentation du FCTVA est constatée en 2013 (+19%, soit plus de 1 M€), liée en partie à l'augmentation des investissements réalisés. Il est constaté au niveau national que les années de fin de mandats municipaux sont une période traditionnellement propice à la maturité et à l'aboutissement des projets municipaux.



CA	Budget Principal	Cuisine Centrale	Stationnement	TOTAL
2009 (FCTVA 2007 et 2008)	11 971 487	522 926	250 403	12 744 816
2010	5 269 814	216 484	399 004	5 885 302
2011*	4 297 918		177 877	4 475 795
2012	4 653 289	12 454	12 915	4 678 658
2013	5 742 449	6 601	27 995	5 777 045

*9 495 € titrés au BP et reversés au BA cuisine centrale en 2012

NB : à compter de 2015, le taux passe de 15,482 % à 15,761 % suite au passage de la TVA à 20% en 2014

DEPENSES

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. PERSONNEL

I.1.(A) Effectif Équivalent Temps Plein (ETP)

Année	Budget Principal	Budgets Annexes	TOTAL
2009	2 901,4	100,5	3 001,9
2010	2 922,6	108,2	3 030,8
2011 ¹	2 866,3	102,8	2 969,1
2012 ²	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 958,0	62,0	3 020,0

¹ La diminution constatée entre 2010 et 2011 est liée au transfert des agents de l'ESAD vers l'EPCC. De plus, un changement de méthode comptable impacte les effectifs.

² En 2012, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre. En 2012, les dépenses de personnel du budget annexe stationnement ont été réintégrées au budget principal.

L'année 2013 a été marquée par une augmentation de la masse salariale du budget principal de 4 120 K€. L'augmentation est liée à plusieurs événements qui, conjugués, font apparaître finalement une évolution de la masse salariale de + 3,3 % par rapport à l'année précédente, soit 130 634 K€.

Cette augmentation est due à plusieurs événements concomitants :

- mise en œuvre des rythmes scolaires dès septembre 2013, pour un montant de 1 029 K€,
- nouvelle augmentation de plus de 1 M€ en 2013 des charges patronales entre autres des cotisations CNRCAL, IRCANTEC, assurance vieillesse,
- progression significative des dépenses liées au recrutement d'agents non permanents (remplacements, renforts, horaires, vacataires...) du fait de l'augmentation du nombre d'activités périscolaires, de l'absentéisme qui a progressé de 0,82 % entre 2012 et 2013, soit 1 071 K€ et à une évolution des effectifs au sein de la restauration scolaire.

I.1.(B) Évolution de l'absentéisme

Si le taux d'absentéisme a tendance à être constant sur la période 2009-2011, il se dégrade sur les deux années suivantes.

	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'absentéisme	9,20%	9,20%	9,11%	9,71%	10,53%

I.1.(C) Crédits

En milliers d'euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	Réalisé 2013	CA 2013 / CA 2012
Crédits pour personnel permanent	111 487	114 902	112 926	114 495	116 964	115 804	1,1%
Dispositifs d'emploi + apprentis ³	564	621	427	417	850	834	99,7%
Crédits de service							
<i>Renforts et Remplaçants</i>	3 850	4 109	4 894	5 686	5 071	8 202	
<i>Activités Permanentes</i>	1 886	940	2 872	3 337	1 389	3 011	
Sous total	5 736	5 049	7 766	9 022	6 460	11 213	24,3%
<i>Emplois Financés</i>	638	629	498	506	410	548	8,3%
Total Crédits de service¹	6 375	5 678	8 264	9 528	6 870	11 761	23,4%
Autres dépenses de personnel	1 888	2 143	1 933	2 072	1 800	2 236	7,9%
Total chapitre 012 Budget Général	120 314	123 344	123 549	126 514	126 484	130 634	3,3%
Budget Annexe Cuisine Centrale	2 009	2 013	2 052	2 047	2 151	2 096	2,4%
Budget Annexe Self Clémenceau	481	483	455	514	520	466	-9,4%
Budget Annexe Stationnement	1 489	1 620	1 596				
Total chapitre 012 consolidé	124 293	127 460	127 652	129 075	129 155	133 196	3,2%
ESAG/ESAD ²			872	1 703		1 765	
Total à périmètre constant			128 524	130 778	129 155	134 961	3,2%
Effectif non inscrit (scc éco insertion)	0	0	0				

¹ L'imputation des dépenses sur les "crédits de service" a connu des modifications importantes de définition en 2010, puis en 2011, rendant les comparaisons difficiles.

² En 2011, l'École d'art de Grenoble a évolué en Établissement Public de Coopération Culturelle, dénommé ESAD, en copération avec Valence, établissement auquel a été transférée une grande majorité de ses agents municipaux au 1^{er} juillet 2011. Les données du tableau "à périmètre constant" permettent de mesurer ce qu'aurait été les dépenses du chapitre 012 en 2011 et 2012 sans la création de cet EPCC.

³ En 2013, les contrats d'avenir s'ajoutent aux dépenses des dispositifs d'emploi.

	BP 2013	BS 2013	DM2013	CA 2013
Crédits votés K€	126 484	+ 3 176	+ 1 328	130 634

Le budget primitif 2013 voté en décembre 2012 n'était pas suffisant pour couvrir la totalité des dépenses de personnel de l'année. Le précédent conseil municipal a donc dû modifier le budget 2013 en juillet et en octobre 2013 pour l'augmenter de plus de 4,5 M€. Faute d'avoir, pour la précédente municipalité, fait voter suffisamment de crédits pour l'exercice 2014, il en sera de même au BS 2014.



14. CHARGES A CARACTERE GENERAL

Pour rappel, faute d'avoir ouvert suffisamment de crédits au budget primitif 2013, il a été nécessaire d'ajuster les crédits en cours d'exercice au chapitre 011, comme le montre le tableau ci-dessous :

	BP 2013	BS 2013	DM2013	CA 2013
Crédits votés K€	51 873	+ 2 728	+ 1 490	54 356

L'analyse de l'évolution, entre 2012 et 2013, des dépenses inscrites à ce chapitre budgétaire doit encore prendre en compte, comme l'année précédente, le travail de meilleure affectation des dépenses sur les différents articles budgétaires.

Ainsi l'article 6188 *Autres frais divers* voit son montant diminuer de 68% (après -33% en 2012), soit -2,13 M€, ainsi que l'article 6042 *Achat de prestations de services*, également en baisse de -0,42 M€, et inversement les articles 611 *Contrats de prestation de services* et 6228 *Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers*, notamment, voient leurs montants augmenter respectivement de 0,78 M€ et 1,22 M€.

Les principaux postes en augmentation sont :

- les comptes 60623 à 6068 (fournitures), soit +0,03 M€ à 6,79 M€
- les comptes 61521 à 6156 (entretien), soit + 0,56 M€ à 6,73 M€,
- le compte 616 (assurances), soit + 0,77 M€
- le compte 623 (publicité, publications, relations publiques), soit + 0,99 M€ principalement pour les services Communication +0,48 M€ (liés notamment à Grenoble Factory), Sports +0,36 M€ (principalement dus à une ré imputation du 6188 *Autres frais divers* au 6238 *Divers*), Direction Générale des Services + 0,13 M€, Musée + 0,08 M€. D'autres services voient dans le même temps leur consommation de crédits réduire légèrement.
- le compte 626 (affranchissement, télécommunications), soit + 0,14 M€, après - 0,16 M€ entre 2011 et 2012.

Dans le même temps, d'autres types de dépenses sont en baisse, comme :

- le compte 60622 (carburants) - 0,03 M€,-(3 %)
- le compte 6061 (fluides) - 0,12 M€, (-1,3 %)
- le compte 613 (locations) - 0,08 M€,
- le compte 625 (déplacements, missions et réceptions) - 0,13 M€,

Il convient de souligner particulièrement l'augmentation de 52 % des primes d'assurances pour les dommages aux biens, compte tenu des sinistres subis ces dernières années par les bâtiments municipaux.

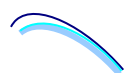
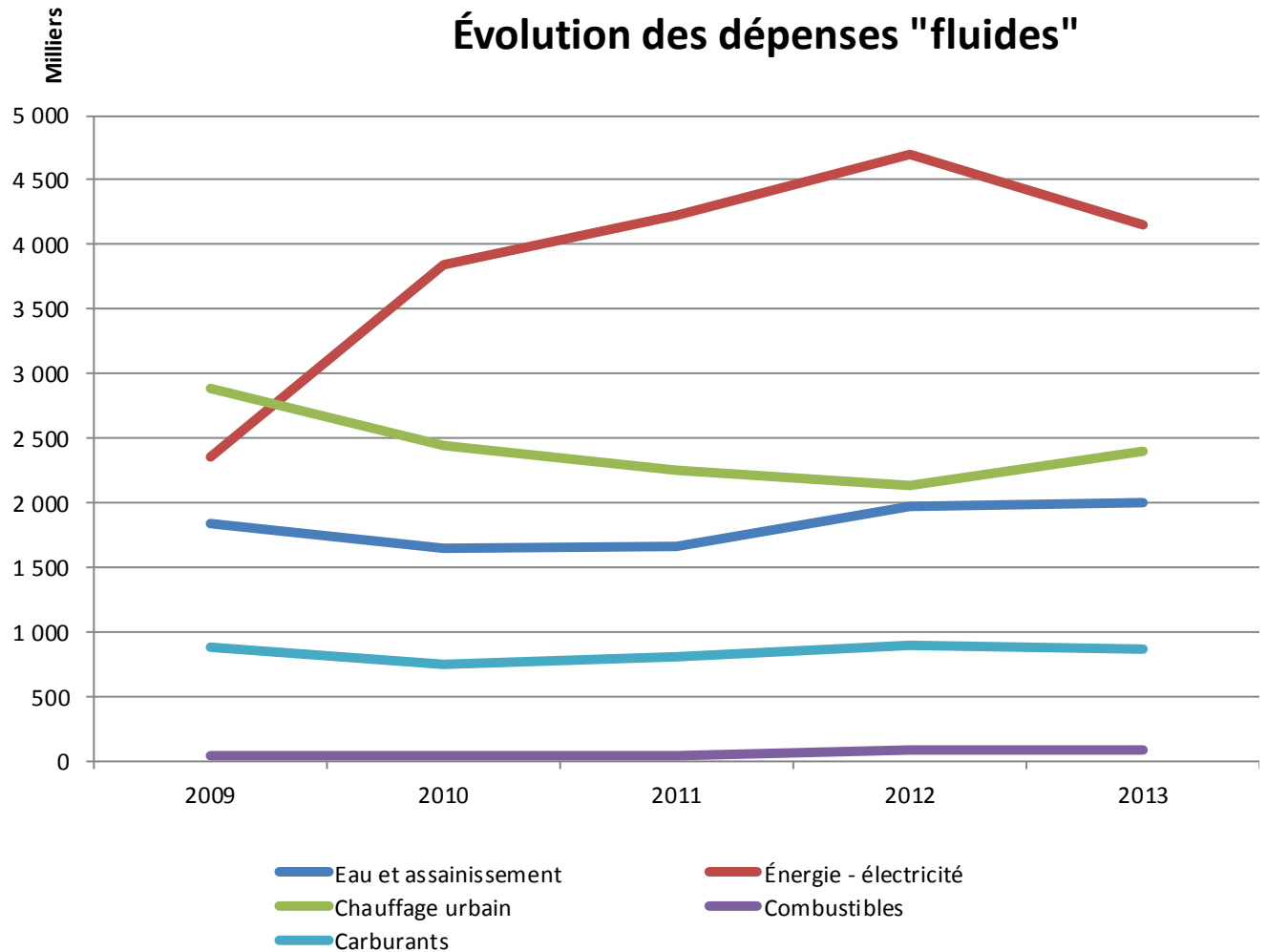


15.FLUIDES

Le poste de dépense le plus important reste l'électricité, depuis l'intégration en 2010 de la part des consommations relatives à l'éclairage public. Ce poste est néanmoins en baisse pour la première fois depuis de nombreuses années.

Les dépenses liées au chauffage urbain, aux combustibles (gaz) et aux carburants (fioul) restent relativement stables. Les évolutions tarifaires et la rigueur climatique légèrement plus forte en 2013 (+3,3% par rapport à 2012) venant compenser les économies d'énergie réalisées.

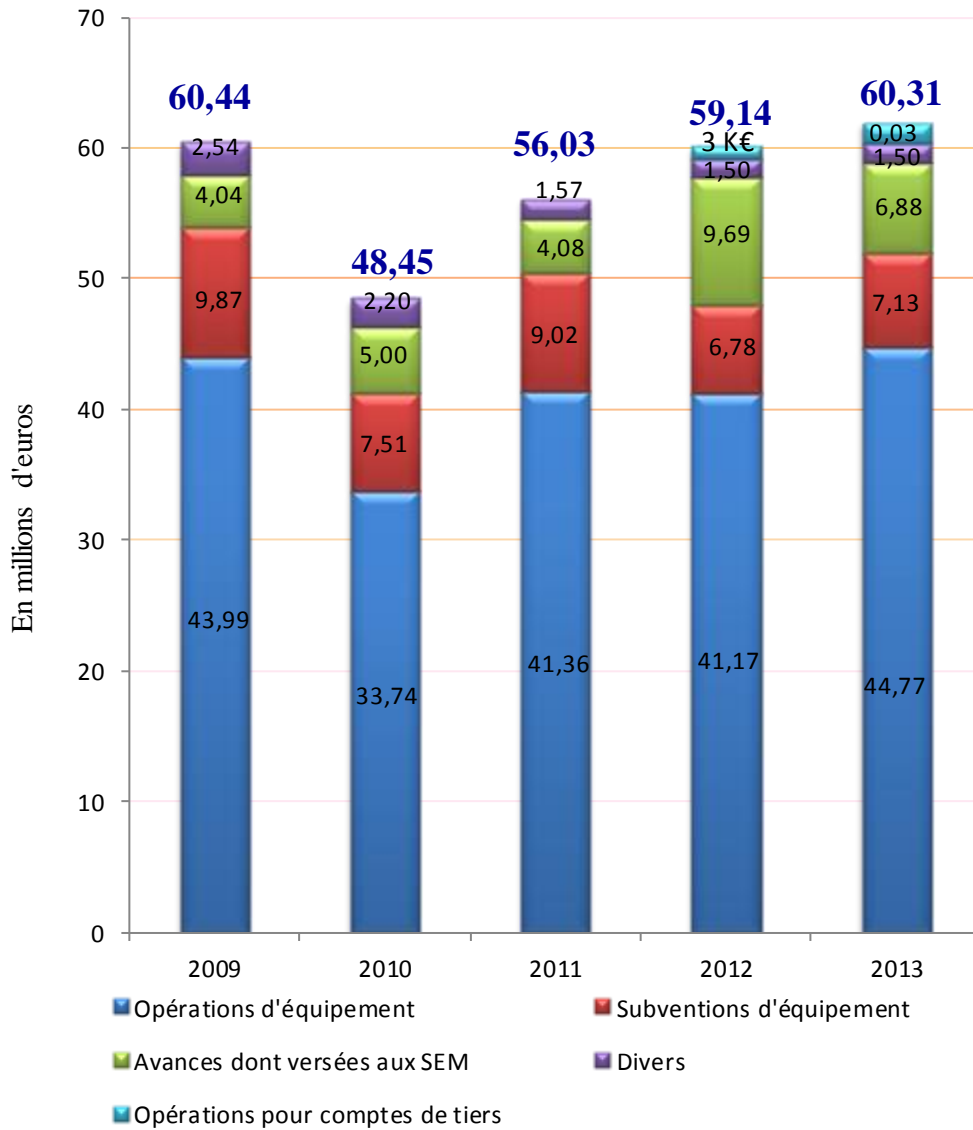
Les consommations d'eau sont en forte baisse (-6,9% en 2013), ce qui ne se traduit pas en économies financières du fait de la hausse des tarifs.



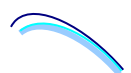


II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1. REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



N.B. : les avances comprennent une somme exceptionnelle de 4,5 M€ versée à la ZAC Presqu'île (SEM InnoVia) en 2012.



16. ENDETTEMENT

II.1.(A) Emprunts (budget principal)

a. Emprunts mobilisés en 2013

En millions d'euros	BP 2013	DM	CA 2013
Emprunts nouveaux	25,50	0,90	26,40

Au BP 2013, le recours aux financements bancaires était prévu au budget principal pour 25,50 M€. Au budget supplémentaire, un ajustement de 0,90 M€ a été voté, portant le financement réalisé à 26,40 M€ au CA 2013. 8 nouveaux contrats de prêts ont été signés dont 3 sur une maturité de 25 ans, 2 sur une maturité de 20 ans, 2 sur une maturité de 15 ans et un sur une maturité de 7 ans.

b. Annuité de la dette

	En euros	CA 2012	CA 2013
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1631, 1641, 16441 réel et 16818)	24 704 027,11	26 031 796,14
	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés (compte 1641 ordre)	0,00	0,00
Frais financiers	Intérêts	8 992 762,64	8 415 995,92
	ICNE	-347 877,47	-258 846,45
	Produits financiers	-315 289,55	-298 327,86
	TOTAL	33 033 622,73	33 890 617,75

L'annuité de la dette pour l'exercice 2013 était prévue au Budget Primitif à 34,08 M€, tous frais financiers, swaps et ICNE inclus.

Au 31 décembre 2013, l'annuité est finalement de 33,89 M€.

Cet écart est lié à une consommation des crédits ouverts au chapitre 66 inférieure aux prévisions pour 1,03 M€.

Les frais financiers, swaps et ICNE ont été contenus à 7,86 M€, et l'amortissement du capital de la dette s'est élevé à 26,03 M€.

c. Encours de la dette

En euros	CA 2012	CA 2013
Capital restant dû au 31/12 2010 et 2011	269 109 311,43	267 005 284,32
- remboursement en capital (comptes 1641 et 16441 réel)	24 704 027,11	26 031 796,14
- remboursement anticipés	2 527 348,00	0,00
+ emprunts de refinancement	2 527 348,00	0,00
+ emprunts nouveaux	22 600 000,00	26 399 472,00
TOTAL	267 005 284,32	267 372 960,18

L'encours de la dette est de 267,37 M€ au 31 décembre 2013, contre 267,01 M€ fin 2012.

Il tient compte de la mise en réserve annuelle, à compter de 2013, du remboursement du capital de l'emprunt obligataire remboursable in fine.

En 2012, un remboursement anticipé a été réalisé à hauteur de 2,53 M€. Ce remboursement a été financé par une partie de l'emprunt obligataire de 9,8 M€ qui se décompose au CA 2012 en 7,27 M€ d'emprunt nouveau et 2,53 M€ d'emprunt de refinancement.

Budget principal	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés
Hors swaps	41,66%	43,66%	14,68%
Avec swaps	49,10%	36,22%	14,68%

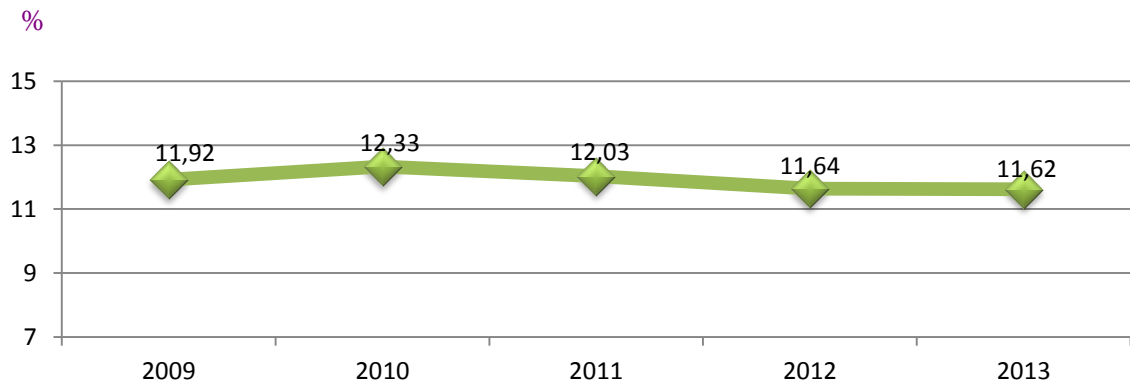
Les swaps augmentent la part de dette à taux fixes, car plusieurs swaps réalisés en 2008 consistent en swaptions, c'est-à-dire en taux fixes échangeables au choix de la banque contre des taux variables. Ces swaps sont restés à taux fixes depuis leur mise en place.

La part de dette à taux structuré est en diminution. L'orientation consistant à maintenir la dette à taux structuré en deçà de 25 % est toujours en vigueur. En outre, les propositions de swap se sont raréfiées depuis la crise financière et ne présentent plus qu'un attrait limité.



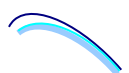
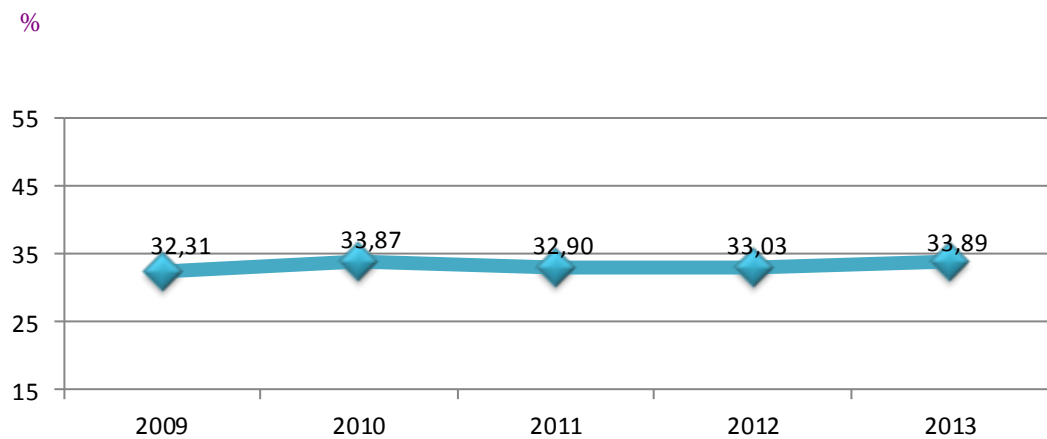
II.1.(B) Annuité d'emprunts (budget principal)

a. Poids de l'annuité



Le poids de l'annuité est égal au rapport entre le montant de l'annuité et les recettes réelles de fonctionnement.

b. Évolution de l'annuité



c. Répartition frais financiers / remboursement en capital

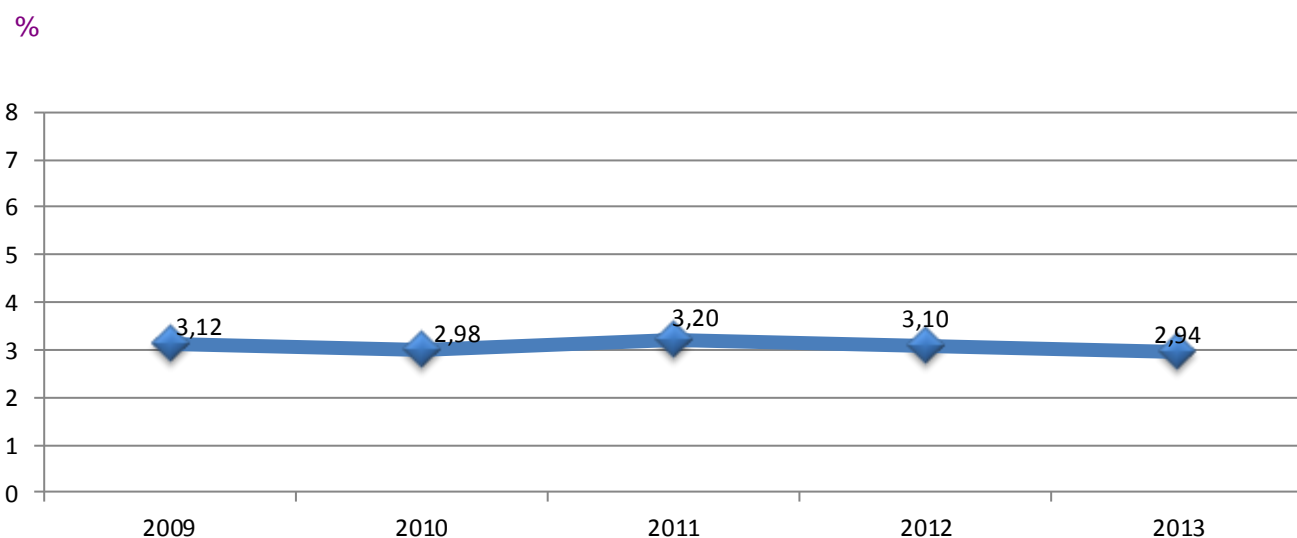
	Frais financiers nets produits de swaps déduits	Capital désendettement inclus	TOTAL
2009	8,55	23,76	32,31
2010*	8,26	25,61	33,87
2011	8,71	24,19	32,90
2012	8,33	24,70	33,03
2013	7,86	26,03	33,89

* Avec EP et désendettement de 1,5 M€

Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les ICNE et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.

II.1.(C) Indicateurs (budget principal)

a. Taux Moyen Pondéré (TMP)

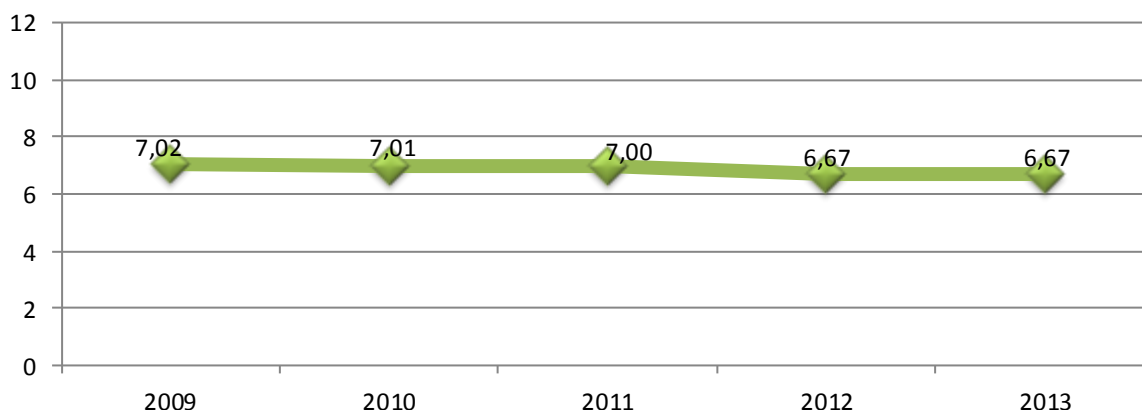


Le taux moyen pondéré représente le rapport entre les frais financiers acquittés au cours de l'année et l'encours de dette au 1^{er} janvier de l'année.

Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.

Le TMP 2013 à 2,94 % reflète les bas niveaux de taux variables enregistrés depuis 2010.

b. Durée de Vie Moyenne (DVM)



La Durée de Vie Moyenne (DVM) de la dette représente le temps nécessaire pour que les banques auprès desquelles la Ville a emprunté des fonds récupèrent le montant des capitaux prêtés. Elle reflète donc le rythme d'amortissement du capital. Ainsi, plus l'amortissement est rapide et plus la DVM est courte.

La Ville est très attentive à l'impact de sa gestion active de dette sur la DVM.

c. Ratio "capacité de désendettement"

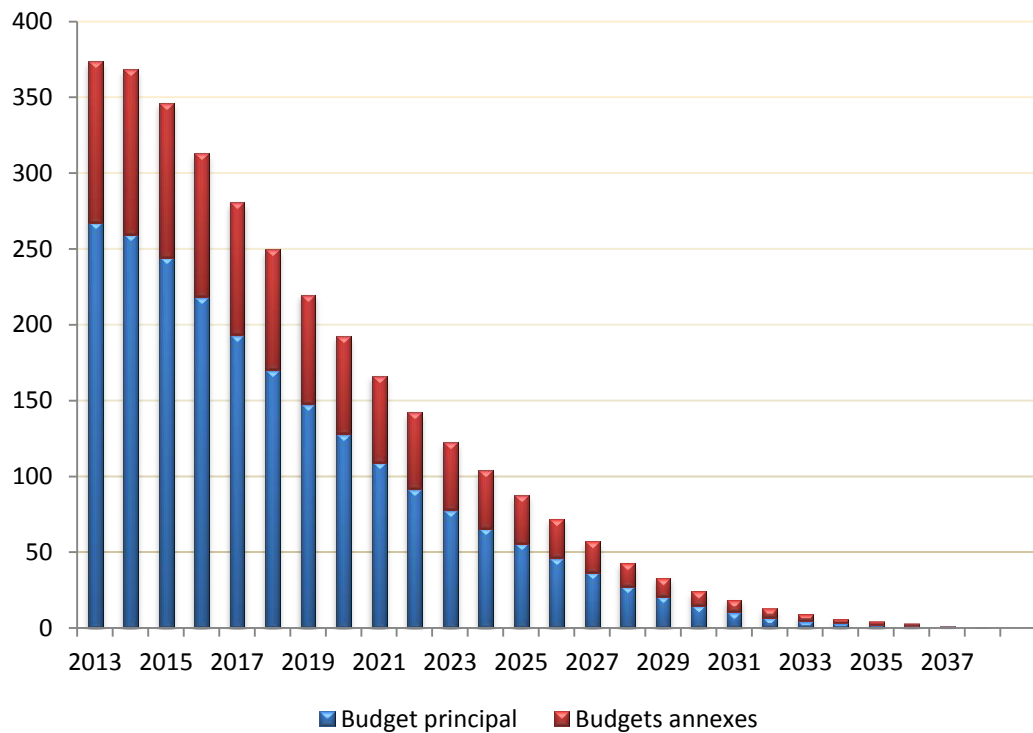
Ce ratio mesure la durée en années que mettrait la Ville à se désendetter si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement en capital.

La capacité de désendettement résulte donc du rapport entre l'épargne brute et l'encours au 31 décembre de l'année.

Année	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
2009	41,07	8,55	32,52	274,10	8,43
2010	42,64	8,26	34,38	272,57	7,93
2011	44,34	8,71	35,63	269,11	7,55
2012	42,57	8,33	34,24	267,01	7,80
2013	37,72	7,86	29,86	267,37	8,95



II.1.(D) Profil d'extinction de la dette

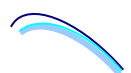


**Ce graphique tient compte de la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.*

Le profil d'extinction de la dette permet d'avoir un aperçu, à un moment donné (31 décembre 2013), de l'évolution de l'encours en fonction des prévisions d'amortissement des emprunts, jusqu'à la dernière échéance.

Tous budgets confondus, la dette s'amortit selon un rythme très régulier jusqu'en 2039.

Le capital de l'emprunt obligataire, en principe remboursé in fine à 10 ans, a été ici pris en compte à hauteur de 980 K€ par an entre 2013 et 2022.



II.1.(E) Évolution de l'endettement consolidé

En millions d'euros	CA 2009 au 31/12	CA 2010 au 31/12	CA 2011 au 31/12	CA 2012 au 31/12	CA 2013 au 31/12
Budget Principal	274,10	272,57	269,11	267,01	267,37*
Budgets Annexes	105,87	104,88	99,85	108,88	106,23
Stationnement	45,85	54,33	52,09	49,81	48,79
Activités Économiques	25,36	26,81	25,87	37,24	35,14
Locaux culturels	18,45	17,64	16,75	16,91	17,61
Self Clémenceau	0,21	0,20	0,16	0,14	0,10
Teisseire Jeux Olympiques	1,75	1,09	0,40	0,38	0,36
Mistral Eaux Claires	0,05	0,05	0,04	0,04	0,03
Cuisine centrale	4,49	4,75	4,54	4,36	4,19
Parkings en régie (pour mémoire)	9,71				
Total budget principal et budgets annexes	379,97	377,45	368,96	375,88	373,61

Total report d'emprunts budgets annexes (perçus début n+1)	0,00	0,00	6,98	0,00	2,00
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

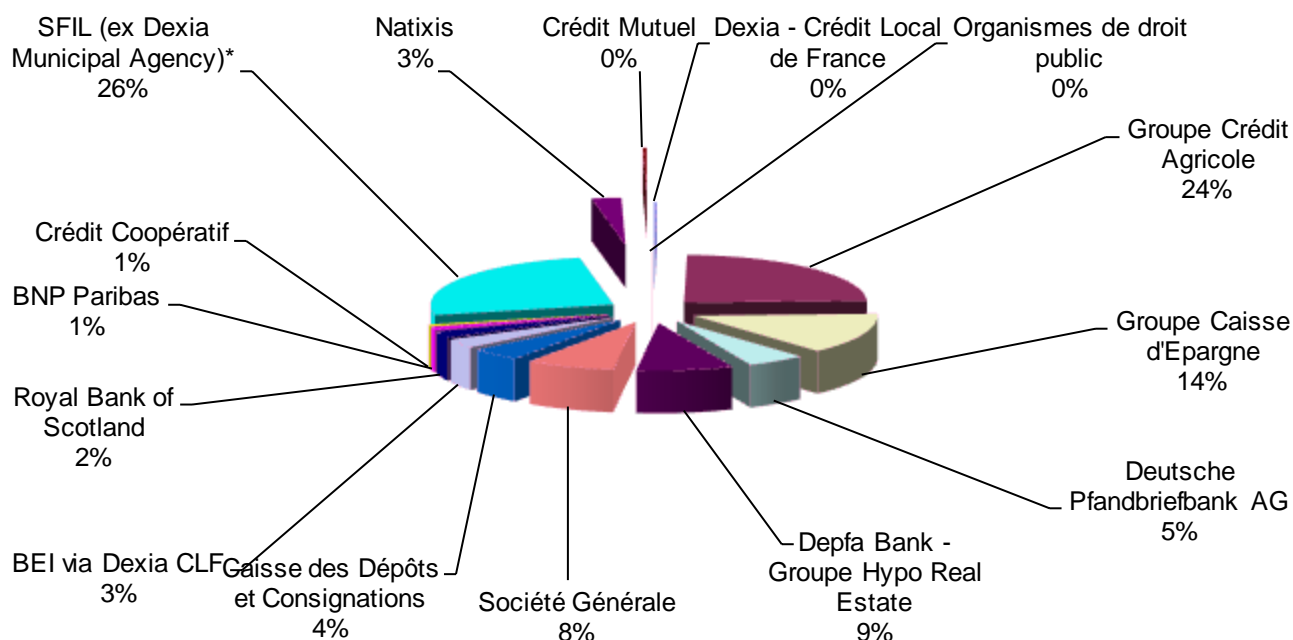
Total budget principal, budgets annexes et report d'emprunt	379,97	377,45	375,94	375,88	375,61
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

*Ce montant tient compte de la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligatoire ainsi que de l'incidence du transfert d'emprunt à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).

II.1.(F) Répartition par prêteur

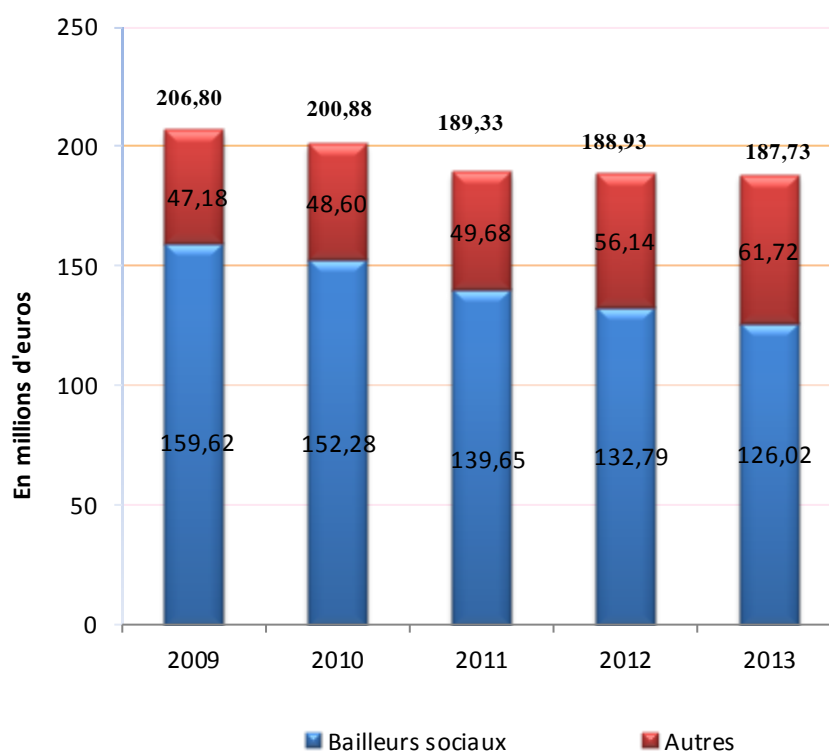
Prêteurs	Encours consolidé au 31.12.2013	%	Rappel au 31.12.2012
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)*	88 093 009,76	23,58%	25,58%
Groupe Crédit Agricole	85 423 467,59	22,86%	24,08%
Groupe Caisse d'Epargne	52 353 996,09	14,01%	13,89%
Depfa Bank - Groupe Hypo Real Estate	28 350 075,71	7,59%	8,51%
Société Générale	27 419 319,32	7,34%	7,82%
Caisse des Dépôts et Consignations	20 969 579,44	5,61%	4,49%
Deutsche Pfandbriefbank AG	18 000 000,00	4,82%	5,19%
Banque Postale	15 000 000,00	4,01%	
BEI via Dexia CLF	11 098 677,10	2,97%	3,11%
Natixis*	8 820 000,00	2,36%	2,61%
Royal Bank of Scotland	8 267 430,03	2,21%	2,30%
BNP Paribas	3 693 641,62	0,99%	1,13%
Groupe Crédit Mutuel	3 020 474,68	0,81%	0,34%
Crédit Coopératif	2 200 000,00	0,59%	0,64%
Dexia - Crédit Local de France	832 269,27	0,22%	0,27%
Organismes de droit public	64 370,73	0,02%	0,02%
Total Général tous budgets	373 606 311,34	100,00%	100,00%

*L'encours au 31/12/2013 de l'emprunt obligataire tient compte de la mise en réserve annuelle du remboursement de son capital.



1. GARANTIES D'EMPRUNTS

II.1.(A) Évolution des garanties d'emprunts de 2009 à 2013



II.1.(B) Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire

Répartition générale CA 2013			Répartition par organisme de logement social pour CA 2013			Répartition par organisme satellite pour CA 2013		
Organisme	montant	%	Organisme	montant	%	Organisme	montant	%
Bailleurs sociaux	126,02	67,13%	ACTIS	85,95	68,21%	CCAS	18,60	33,58%
Organismes satellites	55,39	29,50%	SAIEM Grenoble Habitat	26,89	21,34%	INNOVIA	28,71	51,84%
Autres organismes	6,33	3,37%	SDH	3,83	3,04%	Régie des eaux	1,20	2,17%
			Ste Nation Immobilière	1,73	1,37%	SEM Alpexpo	0,17	0,30%
			Autres	7,62	6,05%	SPLA SAGES (Ex SEM SAGES)	4,80	8,66%
						SEM Minatec	1,92	3,46%
TOTAL	187,73	100%		126,02	100%		55,39	100,00%

17. PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN 2013

II.1.(A) Commission Vie urbaine et développement durable

Libellé de l'opération	CA 2013 (dépenses brutes)
Voirie	4 955 854
Cœur de Ville / Cœur d'Agglo	6 510 970
<i>dont Espaces publics stratégiques et Centre Ville</i>	<i>1 007 245</i>
<i>dont Quais de l'Isère</i>	<i>3 394 888</i>
<i>dont Espaces public Ligne E (cf. Accompagnement Tramway)</i>	<i>2 108 837</i>
Espaces verts	551 545
Ravalements de façades (tous secteurs)	269 545
ZAC Teisseire-Jeux olympiques	180 119
ZAC Blanche Monier	707 241
ZAC Vigny Musset	1 275 000
Bastille	317 364
Travaux d'accessibilité	47 815
Gestion immobilière Patrimoine Ville*	1 142 414

*dont 28 550 € pour le Forum

II.1.(B) Commission Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

Libellé de l'opération	CA 2013 (dépenses brutes)
École Beauvert	4 688 369
Réhabilitation piscine Chorier Berriat	3 093 713
Écoles et restaurants scolaires	2 558 866
Maintenance des équipements culturels	767 175
Maintenance des équipements sportifs	763 520
Maintenance des équipements socio-culturels	747 419
Cap-Berriat Brise Glace	675 726
Piscine des Dauphins	526 388
Plaine des Sports Tennis	522 051

II.1.(C) Commission Solidarité

Libellé de l'opération	CA 2013 (dépenses brutes)
Renouvellement urbain	4 879 233
<i>dont secteur Villeneuve - Village olympique</i>	2 235 089
<i>dont secteur Mistral</i>	315 279
<i>dont secteur Teisseire</i>	1 044 619
<i>dont secteur Chatelet</i>	991 555
<i>dont secteur Jouhaux</i>	292 691
Logement : réhabilitations, constructions logement social neuf, logement spécifique	2 097 667
Relations aux habitants : Fct des antennes, entretien, aménagements, interventions d'urgence et travaux de proximité	337 246
Proximité : Relations aux Usagers (accueil public, cimetières, élections)	120 275
Tranquillité Publique et Police Municipale : locaux P M et réseau radio numérique	705 376

II.1.(D) Commission Développement Économique, Insertion

Libellé de l'opération	CA 2013 (dépenses brutes)
Économie	
ZAC Presqu'île	1 927 222
ZAC Bouchayer Viallet	1 200 000
CPER	1 057 500
Opération Campus	227 400
Pôles de compétitivité	573 856
Pôle Santé Cancéropole	227 400
FISAC Centre Ville + Tram	140 692
Bourse du Travail	75 278
Maison du tourisme	14 011
TASDA	104 000
Politique Relations internationales	
Travaux de maintenance	89 879



II.1.(E) Commission Ressources

Libellé de l'opération	CA 2013 (dépenses brutes)
Patrimoine Municipal	6 930 643
<i>dont Réhabilitations et Constructions</i>	<i>4 118 143</i>
<i>dont Travaux de maintenance</i>	<i>2 657 712</i>
<i>dont Contrats de maintenance, Sécurité règlementaire et Accessibilité</i>	<i>154 788</i>
Systemes d'information et de télécommunication	2 678 847

18. BUDGETS ANNEXES

II.1.(A) Stationnement

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	7,80	7,27
Dépenses de gestion	1,26	4,47
Epargne de gestion	6,54	2,80

ANNUITE DE LA DETTE	4,20	4,09
Frais financiers nets	1,89	1,67
Remboursement en capital	2,31	2,42
Epargne nette	2,34	-1,29

INVESTISSEMENT		
Recettes	0,28	2,61
Emprunt	0,03	1,40
Autres recettes	0,25	1,21
Dépenses	1,01	5,39
Résultat avant affectation	1,61	-4,07

Solde d'exécution antérieur	1,38	2,82
-----------------------------	------	------

Résultat cumulé hors reports*	2,98	-1,09
Reports en recettes	0,00	1,00
Reports en dépenses	0,05	0,02

Résultat cumulé	2,93	-0,11
------------------------	-------------	--------------

**Dont l'affectation du résultat de l'exercice antérieur constaté au budget supplémentaire (article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») pour l'exercice 2013.*

Le BA Stationnement comprend l'ensemble des activités liées aux parkings en ouvrages (bâtiments) et en enclos (parkings en voirie fermés par barrières).

En fonctionnement, les principales dépenses courantes concernent les parkings silos et les parcs en enclos. Les taxes foncières constituent un poste important (579 K€) mais dont une partie est reversée par les délégataires en charge des parkings. Sont également affectés à ce budget 330 K€ de charges de personnel. Ces frais courants sont stables d'une année à l'autre, à l'exception d'une provision de 1,2 M€ réalisée en 2013, en prévision d'un contentieux en cours avec Vinci Park. Par ailleurs, on note des charges exceptionnelles de 1,8 M€ de remboursement au budget principal (au titre du remboursement du crédit-bail Schumann). Il reste donc un solde de 1,5 M€ à rembourser.



Les recettes sont constituées d'une part par les redevances versées par les exploitants des parkings pour un montant de 3,1 M€, et d'autre part par une subvention du budget principal d'un montant de 4,18 M€ (délibération E 025 du 16 décembre 2013). Ces montants sont stables entre 2012 et 2013.

La stabilité de ces recettes et l'augmentation des dépenses, principalement exceptionnelles, d'environ 3,2 M€ expliquent la chute de l'épargne de gestion de 57,2% entre 2012 et 2013.

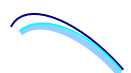
En investissement, les dépenses augmentent très fortement du fait du chantier du silo 345 (les dépenses d'investissement passent de 1,01 à 5,39 M€).

Le recours à l'emprunt (+1,3 M€ en 2013), la subvention reçue pour la construction du silo 345 (450 K€), la régularisation du transfert de droit à déduction de TVA (400 K€, sur l'exercice 2011), et les autres recettes courantes (215 K€), ne permettent pas de couvrir ces dépenses d'investissement.

Le déficit du résultat cumulé est amoindri par la reprise du solde d'exécution antérieur (2,98 M€ sur l'exercice 2012) et des reports.

L'ensemble conduit à un résultat cumulé de -110 K€.

Au global, l'équilibre du budget est fortement bousculé par la réalisation du chantier du silo 345 qui génère sur 2013 et 2014 des frais d'investissement importants. En 2013 l'épargne de gestion n'est pas suffisante pour couvrir l'annuité de la dette, du fait des dépenses exceptionnelles précitées.



II.1.(B) Activités économiques

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	4,53	4,85
Dépenses de gestion	2,23	2,19
Epargne de gestion	2,30	2,67
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,89	0,68
Remboursement en capital	1,41	2,42
Epargne nette	0,00	-0,43
INVESTISSEMENT		
Recettes	13,34	0,73
Emprunt	12,81	0,32
Autres recettes	0,53	0,41
Dépenses	6,27	1,05
Résultat avant affectation	7,07	-0,74
Solde d'exécution antérieur	-5,12	1,95
Résultat cumulé hors reports	1,95	1,20
Reports en recettes	0,00	0,05
Reports en dépenses	0,42	0,25
Résultat cumulé	1,52	1,00

Le budget annexe Activités Économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, entreprises logées sur les sites de CEMOI, Geai, Peupliers, République, Polynôme ...).

Il retrace en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (1 946 693 € comprenant des taxes foncières, charges d'entretien, fluides, frais financiers...) et en recettes les loyers et les redevances perçus auprès des usagers, soit 4 367 961 € en 2013.

Les opérations d'investissement les plus importantes concernent notamment la démolition d'une partie des bâtiments du site d'Allibert (282 620 €), les travaux de réhabilitation de CEMOI (347 461€) et du Marché d'Intérêt National (57 490 €), ainsi que ceux des commerces sud (167 700 €)

La dernière tranche des travaux à Alpexpo a été repoussée de 2013 à 2014, compte tenu de difficultés dans la gestion des marchés de travaux.

Pour financer ces dépenses d'investissement, le recours à l'emprunt a été de 318 572 € en 2013. Le montant des subventions s'est élevé à 406 695 €.

Pour 2014, une attention particulière sera apportée au dossier Alpexpo.

II.1.(C) Locaux culturels

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,70	1,70
Dépenses de gestion	0,06	0,06
Epargne de gestion	1,64	1,64
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,47	0,43
Remboursement en capital	0,92	1,03
Epargne nette	0,24	0,18
INVESTISSEMENT		
Recettes	1,53	2,91
Emprunt	1,08	1,73
Autres recettes	0,45	1,18
Dépenses	2,17	3,46
Résultat avant affectation	-0,39	-0,36
Solde d'exécution antérieur	0,82	-0,90
Résultat cumulé hors reports*	0,43	0,07
Reports en recettes	0,00	1,00
Reports en dépenses	0,09	0,09
Résultat cumulé	0,33	0,98

**Dont l'affectation du résultat de l'exercice antérieur constaté au budget supplémentaire (article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») pour l'exercice 2013.*

Le budget annexe Locaux Culturels retrace en dépenses les travaux d'amélioration du bâtiment de la MC2 dont la gestion a été confiée à un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) associant la ville de Grenoble, l'État, la Région et le Département. En 2013, ces travaux s'élèvent à 115 350 €.

En recettes, un loyer versé par le gestionnaire est perçu par la Ville. Le montant de ce loyer a été maintenu à l'identique en 2013, soit 1 700 000 €.

Par ailleurs, ce budget intègre depuis 2008 les opérations liées à la Salle de Musiques Amplifiées. Les travaux menés en 2013 pour cet équipement ont été de 3 340 810 € sur un montant total de 10,1 M€.

II.1.(D) Self Clémenceau

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,06	1,07
Dépenses de gestion	1,01	0,97
Epargne de gestion	0,05	0,10

ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,04	0,04
Epargne nette	0,01	0,05

INVESTISSEMENT		
Recettes	0,02	0,00
Emprunt	0,02	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,03	0,02
Résultat avant affectation	0,00	0,04

Solde d'exécution antérieur	0,03	0,02
-----------------------------	------	------

Résultat cumulé hors reports*	0,03	0,07
Reports en recettes	0,00	0,00
Reports en dépenses	0,02	0,00

Résultat cumulé	0,01	0,07
------------------------	-------------	-------------

**Dont l'affectation du résultat de l'exercice antérieur constaté au budget supplémentaire (article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») pour l'exercice 2013.*

Ce budget annexe retrace les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination, principalement, des agents de la Ville, et d'autres établissements.

En 2013, on constate une baisse des dépenses de gestion due principalement à une variation à la baisse des dépenses de personnel et à une augmentation des recettes, en particulier les contributions extérieures. L'épargne de gestion passe donc de 49 923 € à 96 253 €.

Le remboursement des annuités de la dette reste stable.

Les travaux de rénovation du self ayant pris fin en 2011, les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 969 €, contre 107 528 € en 2011 et consistent en l'achat de matériels.

Recettes de Gestion (K€)	CA 2012	BP 2013	CA 2013	CA 2013/CA 2012
Païement des usagers	305,51	286,84	235,09	-23%
Contribution ville	500,00	500,00	500,00	0%
Contribution autres employeurs	83,67	124,00	132,62	59%
Facturation plateaux repas	140,26	110,00	134,05	-4%
Total	1 029,44	1 020,84	1 001,76	-3%

II.1.(E) Teisseire – Jeux olympiques

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	0,00	0,00
Dépenses de gestion	0,00	0,00
Epargne de gestion	0,00	0,00
ANNUTE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,02	0,02
Epargne nette	-0,02	-0,02
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,19	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,19	0,00
Dépenses	0,72	0,09
Résultat avant affectation	-0,55	-0,11
Solde d'exécution antérieur	1,01	0,46
Résultat cumulé hors reports	0,46	0,35
Reports en recettes	0,00	0,00
Reports en dépenses	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,46	0,35

Les dépenses (0,09 M€) réalisées en 2013 portent principalement sur :

- la rue Dubois Fontanel : mobilier urbain, plantations, dalle pour couverture du canal du Verderet,
- l'allée d'Essen : achèvement des travaux de la portion de l'allée se situant entre la rue Dubois Fontanel et la rue Kaunas, aménagement paysager (mobilier urbain, plantations...)

Aucune recette n'a été liquidée en 2013.

Une particularité des budgets annexes de ZAC est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer en fin d'exercice en investissement au titre des stocks constatés.

II.1.(F) Mistral – Eaux claires

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	0,00	0,00
Dépenses de gestion	0,00	0,00
Epargne de gestion	0,00	0,00
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,00	0,00
Epargne nette	0,00	0,00
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,17	0,23
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,17	0,23
Dépenses	0,14	0,21
Résultat de l'exercice	0,03	0,02
Solde d'exécution antérieur	-0,08	-0,05
Résultat cumulé hors reports	-0,05	-0,03
Reports en recettes	0,00	0,00
Reports en dépenses	0,00	0,00
Résultat cumulé	-0,05	-0,03

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les dépenses 2013 (0,21 M€) ont permis principalement d'acheter un terrain à Actis (où se situait 4 tours d'immeuble qui ont été démolies) pour 98 K€ afin d'implanter la future ZA Bachelard. Elles ont également été consacrées aux travaux de désamiantage et de démolition de l'école élémentaire Mistral pour 112 K€.

Les recettes (0,23 M€) correspondent en 2013 à la vente pour 207 K€ d'un terrain situé sur l'îlot Stade nord afin d'implanter le nouveau centre de santé et des logements.

Une particularité des budgets annexes de ZAC est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer en fin d'exercice en investissement au titre des stocks constatés.

II.1.(G) Cuisine centrale

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	5,76	6,23
Dépenses de gestion	5,42	5,77
Epargne de gestion	0,34	0,47
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,15	0,13
Remboursement en capital	0,22	0,23
Epargne nette	-0,03	0,11
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,06	0,07
Emprunt	0,04	0,06
Autres recettes	0,01	0,01
Dépenses	0,04	0,06
Résultat avant affectation	-0,02	0,12
Solde d'exécution antérieur	-0,06	-0,08
Résultat cumulé hors reports	-0,08	0,04
Reports en recettes	0,00	0,00
Reports en dépenses	0,02	0,01
Résultat cumulé	-0,10	0,03

Ce budget annexe retrace depuis 2009 les dépenses et recettes d'exploitation de la nouvelle Cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Depuis 2012 la prise en charge des repas se fait à leur coût "réel". Les recettes des restaurants scolaires sont désormais perçues au budget principal et la subvention d'équilibre disparaît au profit d'un remboursement de frais par la collectivité de rattachement.

Malgré la hausse du nombre de repas produits, les coûts en fluide et en frais de personnel ont été maîtrisés. Les recettes de gestion ont, quant à elles, augmenté. L'épargne de gestion passe donc de 339 654 € à 468 448 €.

Le remboursement des annuités de la dette diminue légèrement.

Les dépenses d'équipement sont en augmentation par rapport à 2012. Elles passent de 42 637 € à 58 878 € et concernent principalement l'acquisition de matériels.

